



# TRAVAIL

5¢

Volume XXIV — No 5

Organe officiel de la C. T. C. C. — Montréal

MAI 1948

## Travailleurs en chaussures, à l'action !

### Au service de la classe ouvrière

Le syndicat national des travailleurs en chaussure de Montréal n'a jamais été aussi actif: campagne d'organisation, signature de contrats particuliers, préparation des négociations du prochain contrat du comité paritaire, nomination d'un organisateur en chef, amendements à la constitution, etc...

Ce regain d'activité était devenu nécessaire. Après le cuisant échec d'une union rivale, qui avait promis monts et merveilles et qui n'a pourtant réussi qu'à SIGNER DES CONTRATS PARTICULIERS A DES TAUX INFÉRIEURS AU DÉCRET, il fallait absolument qu'un syndicat, dévoué avant tout à la classe ouvrière et non à des intérêts politiques se lance dans la lutte.

#### CONTRATS PARTICULIERS

Depuis six ou sept mois, le syndicat a recruté au-delà de 1,000 nouveaux membres, il a signé 7 contrats particuliers et sera en mesure d'en négocier d'autres bientôt.

Les officiers et membres actuels du syndicat ont décidé d'intensifier encore davantage leur vaste campagne d'organisation. Et, au contraire des autres unions qui réclament des augmentations de .15 cents de l'heure sans pouvoir les obtenir, le syndicat, lui, les obtiendra.

#### VERS LE BUT DESIRÉ

A la page 15 et 16 de ce journal vous trouverez les raisons qui rendent nécessaire votre adhésion au syndicat. Ouvriers et ouvrières de l'industrie de la chaussure l'heure de votre émancipation économique et sociale est arrivée. Profitez de l'expérience passée pour préparer un avenir meilleur. Travaillons à notre sécurité et à notre bien-être. Tous ensemble, allons vers le but désiré!

### 30<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE

A l'occasion du 30<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation, le syndicat des travailleurs en chaussure de Montréal a organisé une magnifique soirée dansante, qui aura lieu, vendredi soir, le 14 mai prochain, à la salle ROSELAND, 375, rue Ontario Ouest. Les présidents d'honneur des fêtes du 30<sup>e</sup> anniversaire qui assisteront également à cette soirée dansante sont: MM. Gérard Picard, président général de la C.T.C.C., l'honorable Antonio Barrette, ministre du Travail. Son Honneur M. Camillien Houde, maire de Montréal, M. Alphonse Roberge, président de la fédération du cuir et de la chaussure et M. Horace Laverdure, président du conseil central des syndicats nationaux de Montréal.

### Par votre collaboration

# "Le Travail", journal de la classe ouvrière, doit devenir un grand hebdomadaire

Page 8-9

## Tous les syndiqués doivent recevoir le JOURNAL DU MOUVEMENT

Page 8-9

### GRANDE VICTOIRE OUVRIERE



Le confrère René Rocque, organisateur de la C.T.C.C. et du conseil central des syndicaux nationaux de Montréal, au moment où il promettait la victoire aux ouvriers et ouvrières de Canada Manufacturing de l'Épiphanie. "Vous avez droit à des augmentations de salaires et à de meilleures conditions de travail; vous avez dû déclarer la grève, grève légale, pour les obtenir. Aucune force au monde ne peut vous empêcher d'obtenir justice, si vous tenez jusqu'au bout, si vous êtes solidaires les uns des autres" a-t-il dit. Depuis nous avons appris que les employés de cette compagnie avaient gagné sur toute la ligne.

### DÉLÉGUÉ



Le confrère Roméo Ethier, trésorier général de la C.T.C.C., qui assistera à la conférence du Bureau International du Travail, à San-Francisco, en juin prochain. M. Ethier agira comme conseiller technique de M. Percy Bengough, autre délégué du gouvernement canadien à cette conférence.



# LE TRAVAIL

Organe mensuel officiel de la  
Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada

## REDACTION

Rédacteurs: André Roy et Fernand Simard  
19, rue Caron Québec 1231 est rue Demontigny, Montréal  
Tél.: 2-7535 FALKIRK 3694

Administrateur: Marcel Ethier.

Abonnement: Un an, \$0.60; deux ans, \$1.00; le numéro, 5 sous

Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada  
et imprimé par L'Espérance Frères Enreg, 1130 Lagachetière est,  
Montréal.



Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.  
Ministère des Postes, Ottawa.

## LE ROLE DE NOTRE JOURNAL

On se demande parfois quel rôle peut bien jouer notre journal au service de la C.T.C.C. Interrogation fort à point! Il est très nécessaire de la poser et d'y répondre, en bref, en énumérant les avantages que le "Travail" apporte à notre mouvement en particulier et aux salariés en général.

Ce serait être défaitiste que de désespérer aujourd'hui de l'avenir du "Travail".

Déjà notre journal est le porte-parole écouté de la C.T.C.C.; il la soutient dans toutes ses luttes; il claironne ses attitudes sur toute question où elle prend position.

Il rayonne la doctrine sociale de l'Eglise aux quatre points cardinaux du pays, remplissant ainsi scrupuleusement la mission de la C.T.C.C.; il est le principal véhicule de ces idées généreuses qui ont alors commencé d'être un peu plus comprises dans le monde.

Il supporte avec vigueur nos milliers de syndicats dans les dernières luttes qu'ils mènent contre les derniers tenants du libéralisme économique et du capitalisme vicieux.

Il fournit à nos syndicats une documentation précieuse sur tous les problèmes qu'ils ont à résoudre; il leur apporte statistiques et décisions des tribunaux du travail pouvant servir de jurisprudence.

Il donne des résumés substantiels des conventions collectives et des assemblées syndicales; il note tous les succès de la C.T.C.C. et de ses fédérations.

Il publie des articles documentaires qui sont de nature à renseigner la famille ouvrière sur tous ses besoins et à faire graduellement l'éducation syndicale et sociale des enfants.

Il est un pionnier dans le domaine de la culture ouvrière ou plutôt tout simplement de la culture, qui connaît une ère de progrès intense grâce à lui.

En un mot, il épaulé partout les bonnes causes et est un "monsieur" apprécié, écouté, recherché. Son point de vue commence à compter dans la balance des opinions.

Voilà, en résumé quel est le rôle de notre journal. Ce rôle, d'ici quelques années, quelques mois peut-être, il pourra le remplir encore avec plus de compétence et de succès à la condition que chaque syndiqué convaincu le veuille.

## SALAIRE VITAL

Cette publication due à la plume de M. Gérard Picard s'enlève rapidement. De nombreux témoignages nous sont parvenus depuis le mois dernier, alors que nous annonçons sa parution en primeur dans "Le Travail".

Basée sur une documentation solide et détaillée, cette brochure met fin à bien des polémiques sur le sujet en même temps qu'elle fournit de précieux arguments à ceux qui doivent constamment faire face au patronat. Les agents d'affaires, les organisateurs et les négociateurs apprécieront beaucoup la lecture de ce travail.

Vous pouvez adresser vos commandes à: "Le Travail", 1231 est, rue de Montigny, Montréal.

Diffusons la vérité. Aidons nos syndiqués à mieux comprendre leurs droits.

Faute d'espace nous avons dû omettre certains articles ce mois-ci. Nous nous en excusons auprès de nos lecteurs.

## Comment obtenir un tirage de 50,000 copies d'ici septembre

La grande campagne d'abonnements à votre journal syndical, le seul porte-parole de la classe ouvrière à travers la province, est commencée. D'ici quelques jours, le secrétaire-correspondant de chaque syndicat affilié à la C.T.C.C. recevra une lettre l'invitant à devenir l'agent de liaison officiel entre son syndicat et la rédaction du journal. En un mot, "Le Travail" est décidé à jouer le rôle qui lui incombe. Il accomplira sa tâche pour le plus grand bien du mouvement, des syndiqués et du pays. Que chacun de nos lecteurs se donne la main et collabore à cette vaste campagne en nous envoyant de nouveaux abonnements.

Comment atteindre l'objectif susmentionné?

### Un journal intéressant

Le premier moyen d'attirer l'attention du lecteur, en l'occurrence du monde ouvrier, est de traiter les questions sociales politiques et économiques en rapport avec les problèmes ouvriers et de façon à intéresser les syndiqués. Voilà le premier point à régler. C'est ce que s'efforce de faire présentement les rédacteurs du "Travail", et ils réussiront. Déjà les nombreuses lettres que nous avons reçues, ainsi que les milliers d'abonnements nouveaux sont des témoignages éloquentes. D'ailleurs rien ne sera négligé pour faire du "Travail" le puissant porte-parole de la classe ouvrière. Nous sommes à la tâche et nous la mènerons à bonne fin. A vous maintenant, membres lecteurs et officiers des syndicats de nous aider.

### Comment nous aider

Pour avoir un tirage de 50,000 copies d'ici cinq mois, il faut 25,000 abonnements. Comment les obtenir. 1er, en suivant l'exemple des syndicats qui abonnent leurs membres

en bloc; 2e, en adoptant une résolution qui obligerait tout nouveau membre à s'abonner au journal dès son adhésion au syndicat; 3e, en permettant au secrétaire-correspondant d'être l'agent officiel du journal, en l'autorisant à prendre des abonnements individuels et à dire quelques mots sur ce sujet à chaque assemblée; 4e, en lançant une campagne d'abonnements dans vos conseils centraux et dans vos fédérations. Nous faisons donc appel à tous les officiers du mouvement. La lecture des articles que vous pouvez lire dans ces pages, vous ont convaincus, nous en sommes certains, des immenses avantages d'un journal syndical bien fait et puissant par sa doctrine et son tirage.

Allons donc de l'avant; menons la lutte sur tous les fronts. Les ouvriers, membres de la C.T.C.C., défendent le bastion avancé de l'organisation ouvrière dans cette province; les luttes qu'ils auront à livrer dans l'avenir seront plus difficiles et plus dangereuses. Nos syndiqués, en majorité canadiens-français et catholique, ont un rôle incomparable à jouer sur la scène nationale et provinciale. D'eux dépendra en grande partie la sauvegarde de nos droits, de notre langue, de nos croyances et de nos traditions. Il faut sans tarder pénétrer les couches profondes du prolétariat. Il faut l'aider toujours davantage dans ses revendications, il faut lui enseigner dans quel sens il doit diriger son action. Dans les luttes syndicales, les officiers ont peu de temps à disposer pour éduquer les masses et les orienter. Pris avec des problèmes immédiats qu'ils doivent résoudre sans tarder, ils sont forcément obligés de laisser à d'autre la tâche éducative. Or le "Travail" devenu le porte-parole hebdomadaire de la classe ouvrière, sera cette voix collective qui exprime toutes les aspirations de nos syndiqués.

## LES EMPLOYÉS DU COMMERCE A RIMOUSKI

Malgré les quelques obstacles du début, le syndicat du commerce de Rimouski a fait un travail de géant pour doubler en quelques semaines le nombre de ses membres. Le syndicat compte maintenant près de deux cent membres.

On a voulu que ce syndicat repose sur des bases solides. C'est pourquoi, les officiers et les officières n'ont pas ménagé leur temps pour tenir des comités afin d'organiser le recrutement d'une façon méthodique et sûre. Le nombre des membres est donc maintenant doublé et c'est un exemple de persévérance et de bonne volonté que les syndiqués du commerce de Rimouski donnent actuellement.

Le syndicat a tenu sa dernière assemblée générale le 17 mars dernier. La réunion était sous la présidence de M. Alfred D'Amours, président du syndicat. A cette occasion, les membres ont entendu M. l'abbé Théodule Desrosiers, aumônier du syndicat, leur donner une conférence sur le droit d'association.

Dans l'intérêt des deux parties, il convient de souhaiter que le magnifique travail des organisateurs du syndicat du commerce de Rimouski ait un heureux dénouement qui montrera bien le bon esprit et le désintéressement des employeurs en même temps que le droit des employés sera reconnu en fait.

## Le témoignage d'un lecteur

### LETTRE A LA REDACTION

Cher monsieur,

Par l'entremise de mon père il me fut prêté par le père d'un de vos condisciples Monsieur Roger McGinnis, le numéro de mars 1948, de votre organe mensuel officiel "Le Travail". Après avoir lu avec attention vos articles si habilement rédigés dans le but d'éclairer vos bons lecteurs, employés et employeurs, il me fait un vif plaisir d'apporter mon humble abonnement de un dollar pour une période de deux ans. Soyez assuré que je tirerai à profit de vos bonnes directives et que je les repandrai, puisque déjà nous serons quatre à lire votre journal, après avoir convaincu mes trois compagnons de travail à fournir chacun vingt-cinq sous avec moi pour cet abonnement. D'ailleurs je suis vos activités nombreuses dans les journaux quotidiens, "La Presse" et "Le Devoir", mais c'est pour me renseigner davantage que je tiens à recevoir régulièrement votre journal.

Ouvrier que je suis, il aurait été ingrat de ma part de ne pas joindre mon attention à votre journal, surtout avec un en-tête comme celui de votre numéro de mars: "A l'oeuvre pour l'émancipation de la classe ouvrière" et avec à côté: "Syndicalisme et Coopératisme". Pour votre information, je suis membre des "Caisses Populaires Desjardins", pour peu d'épargne si vous le voulez, mais quand même, ce n'est pas le vouloir qui manque, et, aussi, je suis membre de la "Coopérative de consommation d'Hochelaga" à laquelle je suis très attaché. Ici, je coupe court puisque tout bon coopérateur n'aime pas à parler de lui-même personnellement mais toujours collectivement.

Je vous laisse donc en vous souhaitant tous les succès désirés et puissent vos efforts être couronnés. "Tous pour chacun et chacun pour tous".

Coopérativement vôtre,



# Le problème du logement tient toujours la vedette

Voici le premier d'une série de trois articles sur le sujet, spécialement écrits pour la classe ouvrière; des chiffres intéressants.

Si le problème de l'habitation existe depuis très longtemps, il n'a jamais été aussi aigu qu'en ce moment, du moins, en ce qui regarde notre province de Québec et surtout sa métropole, Montréal.

Même avant la dernière guerre, on constatait une pénurie de logements. La revue "Ensemble" nous a déjà donné là-dessus des preuves irréfutables dans son numéro de juin 1944. Voici ce qu'établissait ce périodique:

"De 1925 à 1931, Montréal se construisait 41,477 logements, soit une moyenne annuelle de 5,925; moyenne qui dégringole à 847 pour les années 1931-38, la somme totale des nouveaux logis ne s'élevant qu'à 5,943. Théoriquement, un décalage de quelque 35,000 logis pour cette seule courte période... L'indice de la construction a suivi de 1930 à 1939, la courbe suivante (1929 = 100%): 70.8, 47.8, 16.8 9.7, 12.8, 18.6, 17.6, 24, 25.8, 25.5 (1939). La statistique comparative des pays met le Canada tout à fait en queue. D'autres pays maintenaient l'industrie du bâtiment, voire même, l'augmentaient par de sages mesures administratives à portée sociale. "Quand le bâtiment va, tout va"; c'est l'axiome."

Et pendant ce même temps le nombre de mariages allait-il aussi en décroissant? Non, il allait en augmentant. De 6,000 qu'il était en 1936, il devenait 8,608 en 1938 et 10,650 en 1940, créant normalement une demande pour autant de logements nouveaux, alors que 1939 n'en offrait en tout que 1020. (Cf. revue "Ensemble", juin 1944).

La situation s'est-elle améliorée depuis 1939, c'est-à-dire, depuis neuf ans? Non, ça été de mal en pis. Pendant tout le temps de la guerre, alors que les prêts et les dons à des pays étrangers se comptent par milliards, nos Canadiens ne peuvent se loger convenablement, faute de nouvelles constructions.

A un moment donné, les journaux nous apprennent qu'il se forme à Ottawa, "une commission du logement en temps de guerre". — "Tiens, pourrait-on dire, on se décide à aider la construction!" Voyons un peu si c'est le cas. Cette commission, formée de gens censés compétents, émet un décret interdisant pratiquement tout achat de matériaux de construction.

Et ce n'est pas long pour qu'une mesure aussi stupide aie des conséquences lamentables. Les rares matériaux que l'on peut se procurer, se vendent à des prix exorbitants, surtout sur le marché noir. En 1944, selon un fonctionnaire municipal, plus de 1,100 familles habitent 966 locaux tels que magasins, garages ou entrepôts.

La situation est-elle meilleure depuis 1944? S'il y a eu changement, c'est pour devenir... pire. Car depuis ce temps, est apparu un genre de marché noir qu'on n'aurait pas pu s'imaginer possible il y a un certain nombre d'années. Je veux parler de cette exploitation maudite que font certains propriétaires sans conscience, qui, en plus de louer à des prix très élevés, exigent du futur locataire une somme d'argent en cadeau. Ce que certains appellent, acheter la clef de la maison. D'autres, plus hypocrites, obligent le signataire du bail à acheter à deux ou trois fois sa valeur de vieux meubles qu'ils ont achetés de seconde main à cette fin expresse. Il y a même des propriétaires qui se prétendent

catholiques, et qui ne louent leur maison qu'après avoir reçu du futur occupant la promesse de ne pas avoir d'enfant. Le soussigné a même rencontré des gens qui ont été scandalisés du fait que plusieurs de nos évêques aient écrits des lettres pastorales sur le logement en notre pays, comme si s'occuper du bien-être de la classe ouvrière était devenu un crime!

En constatant dans quel chaos nous nous

débattons actuellement, nombreux sont les gens découragés qui se disent: "On ne pourra jamais en sortir, à quoi bon faire des efforts, tout est perdu!"

## Amendements à la loi des différends ouvriers; la durée de l'arbitrage

Pour répondre à la demande de plusieurs officiers du mouvement nous publions ci-dessous le texte de cette Loi.

SA MAJESTE, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit:

1. L'article 10 de la Loi des différends ouvriers de Québec (Statuts refondus, 1941, chapitre 167) est modifié

a) en ajoutant après le mot "notifiée", dans la septième ligne du troisième alinéa, les mots "et cette dernière doit nommer ses conciliateurs et remettre au greffier, dans les six jours de la réception de cet avis, l'écrit constatant cette nomination";

b) en ajoutant après le mot "remplie", dans les première et deuxième lignes du quatrième alinéa, les mots ", dans les six jours de l'ouverture de cette vacance,".

2. L'article 17 de ladite loi est modifié en ajoutant après le mot "doit", dans la quatrième ligne du second alinéa, les mots ", avec toute la diligence possible, mais dans un délai n'excédant pas dix jours,".

3. L'article 18 de ladite loi, modifié par l'article 1 de la loi 11 George VI, chapitre 54, est de nouveau modifié

a) en ajoutant après le mot "canadiens", dans la quatrième ligne du paragraphe 1, le mot "majeurs";

b) en remplaçant le paragraphe 2 par le suivant:

"2. Le ministre nomme comme membres du conseil d'arbitrage la personne qui lui est suggérée, dans les dix jours de sa demande, par les employés parties au différend et la personne qui lui est suggérée, dans le même délai, par le patron également partie au différend. Le ministre peut désigner d'office et nommer une personne pour agir comme membre du conseil d'arbitrage lorsque la partie intéressée ne lui a pas fait de suggestion dans le délai prescrit.

Les deux membres nommés en vertu de l'alinéa précédent doivent, dans les cinq jours de leur nomination ou, s'ils ont été nommés à des dates différentes, dans les cinq jours de la dernière nomination, suggérer au ministre une personne impartiale et compétente pour agir comme troisième membre et président du conseil d'arbitrage."

c) en ajoutant après le mot "nomme", dans la deuxième ligne du paragraphe 3, les mots "membre et".

4. L'article 25 de ladite loi est remplacé par le suivant:

Eh bien! non! tout n'est pas perdu. Il faut que chacun fasse sa part et la fasse entièrement, même s'il faut sacrifier un peu de son temps, de ses goûts et de son... argent. Il faut que la classe ouvrière — puisque c'est elle qui souffre le plus de la situation présente — comprenne le besoin très urgent de s'organiser elle-même, pour solutionner elle-même le grave problème de l'habitation. Il faut aussi que les classes dites, dirigeantes, et même les différents gouvernements prennent leurs propres responsabilités, finissent de s'envoyer la balle les uns aux autres. Ils peuvent aider, d'abord en ne mettant pas de bois dans les roues à ceux qui se dévouent pour la cause des ouvriers, et en les aidant de leurs influences et même de leur argent parfois.

Comment la classe ouvrière peut-elle l'aider elle-même? Comment le gouvernement peut-il lui aider? Et comment les autres classes peuvent-elles aider à la classe ouvrière? Y a-t-il quelque chose de fait? Que reste-t-il à faire? Voilà autant de questions auxquelles nous essaierons de répondre dans de prochains articles.

Georges EMOND.

"25. Le conseil d'arbitrage doit procéder à l'instruction du différend et rendre sa sentence avec toute la diligence possible, mais au plus tard dans les trois mois de la date de la nomination de son président.

Si le conseil d'arbitrage le lui demande, en raison de la nature et des circonstances particulières du différend, le ministre peut accorder, s'il le juge dans l'intérêt de la justice et des parties, un délai supplémentaire qui ne doit pas excéder le délai suggéré par le conseil d'arbitrage.

La sentence est écrite et signée par la majorité des membres du conseil; elle doit être remise au ministre du travail, qui la dépose dans les archives de son département."

5. La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

### NOTES EXPLICATIVES

Article 1. En vertu de l'article 10 de la Loi des différends ouvriers de Québec, lorsqu'une partie notifie au greffier la nomination des personnes qui doivent agir comme ses représentants dans un conseil de conciliation, le greffier doit en donner aussitôt avis à l'autre partie. La loi ne prévoit aucun délai pour la nomination des conciliateurs de l'autre partie.

L'article 1 de ce bill fixe un délai de six jours pour cette nomination.

Article 2. En vertu de l'article 17 de la même loi, le greffier du conseil de conciliation doit, après réception d'un rapport constatant que le conseil n'a pu régler le différend, en transmettre une copie à chaque partie intéressée.

L'article 2 de ce bill prescrit que cette transmission doit se faire avec toute la diligence possible, mais dans un délai n'excédant pas dix jours.

Article 3. Cet article a pour effet:

a) d'exiger que les personnes choisies pour faire partie d'un conseil d'arbitrage soient majeures;

b) de réduire les délais de nomination des membres des conseils d'arbitrage, en stipulant que les employés et les patrons doivent choisir leur arbitre respectif dans les dix jours de la demande du ministre (sous la loi actuelle le délai est indéfini), et en réduisant de dix à cinq jours le délai accordé aux deux arbitres des employés et des patrons pour suggérer une personne comme membre et président du comité d'arbitrage;

(suite à la page 6)



## A Montréal

# La municipalisation des tramways demandée par les syndicats

## Un mémoire contre la hausse des billets sera présenté au tribunal d'arbitrage

Le Conseil Central des Syndicats Nationaux demande respectueusement l'autorisation de déposer le présent mémoire afin de faire entendre auprès de votre tribunal une voix autorisée des travailleurs.

Le Conseil est composé des délégués des quarante-sept syndicats qui lui sont affiliés et l'effectif total de ces syndicats pour la seule ville de Montréal est d'au-delà vingt mille membres. Tous ces travailleurs, à peu d'exceptions près, sont des usagers du tramway. Ils ont chargé un Comité d'étudier le problème de l'augmentation du prix des billets et, en leur nom, m'ont chargé de vous soumettre les conclusions de cette étude sous forme d'un mémoire dont la forme définitive a été approuvée à la séance du Conseil Central tenue le 22 avril 1948.

### Finances de la Compagnie

De l'aveu même de la Compagnie, le nombre de ses clients a augmenté chaque année depuis 1942. La Compagnie a réalisé un surplus de revenus considérables, sans, d'autre part, faire des dépenses extraordinaires pour améliorer son matériel roulant et le service aux usagers. Ajoutons toutefois que la Compagnie a été dans l'impossibilité de réaliser de telles améliorations par suite de la guerre.

Il est vrai que la Compagnie a dû augmenter les salaires de ses employés, mais d'autre part ces dépenses supplémentaires ont été tempérées par la mise-en-usage des one-man cars et des autobus dont le fonctionnement n'exige qu'un homme au lieu de deux, donc un seul salaire au lieu de deux pour la même capacité de rendement et de profit. De plus, la Compagnie a remplacé plusieurs lignes de tramways par des lignes d'autobus, ce qui lui a sauvé des dépenses considérables pour la réparation et l'entretien des rues et pour l'enlèvement de la neige.

Avant la guerre et à ses débuts, soit de 1934 à 1941, la Compagnie n'a pas payé ses redevances à la ville de Montréal. Ce n'est qu'à partir de 1942, qu'elle commença à verser ce qui était dû à la ville à même l'excédent de son surplus.

Pourquoi la Compagnie n'a-t-elle pas cherché dans ce temps-là à obtenir l'augmentation du prix des billets puisqu'elle prétendait ne pas pouvoir faire face à ses obligations. En telle occurrence, son contrat l'autorisait à réclamer l'augmentation; elle ne s'en est pas prévalué, jugeant, il faut le supposer, qu'elle n'en avait pas besoin. Pourquoi serait-elle aujourd'hui justifiable, alors qu'elle accuse un surplus, de réclamer ce qu'elle a fait défaut de réclamer quand elle aurait plus facilement prouvé ses besoins,

D'ailleurs, si nous nous reportons aux chiffres donnés par la Commission des Tramways dans son rapport à la Cité de Montréal, la Compagnie aurait réalisé un surplus de plus de 6 millions de dollars en 1947 si le prix du billet était passé de quatre billets pour .25 à 3 billets pour .25.

Nous sommes convaincus que la Compagnie administre avec profit à l'heure actuelle et il ne peut exister de motifs véritables à une augmentation du prix des billets.

### Services aux usagers

A maintes reprises les travailleurs, membres de nos syndicats, ont porté plainte au cours de nos réunions, de la manière dont ils étaient traités par la Compagnie. Celle-ci, en effet, ne s'est jamais fait scrupule d'entasser les usagers au mépris des lois élémentaires de sécurité et d'hygiène et combien de fois, ne force-t-on pas les passagers dans les pires températures, à changer de voiture au cours du trajet. La Compagnie n'a pas même respecté la clause de son contrat qui lui ordonne d'afficher à l'intérieur de chaque voiture le nombre de personnes qu'elle peut contenir.

Tout le monde reconnaît que le service est inadéquat et que ce n'est certainement pas le record de la Compagnie à ce point de vue qui peut justifier une augmentation des taux.

### Conclusions

Pour toutes ces raisons, le Conseil Central des Syndicats Nationaux soumet respectueusement que:

- 1.—il est convaincu que la Compagnie opère à profit et que l'augmentation des taux est inadmissible.
- 2.—que si le contraire est démontré, la Compagnie devrait être municipalisée, mais en supprimant toute surcapitalisation.

De plus, notre Conseil tient à avertir votre tribunal qu'il existe dans les milieux ouvriers un fort ressentiment contre la compagnie des Tramways et nous craignons que la moindre augmentation accordée pourrait très bien être le point de départ d'un grave désordre. Nous soumettons donc qu'à l'heure actuelle, il ne faut pas donner prise aux éléments subversifs en paraissant favoriser des gens qui ont déjà eu plus que leur part des privilèges et des profits et qui n'ont pas rendu les services que l'octroi de ces privilèges comportait comme première condition.

Respectueusement soumis,  
Le Conseil Central des Syndicats Nationaux de Montréal.

René Gravel,  
secrétaire.



M. Osias Fillion, président de la Fédération des métiers du bâtiment, l'un des principaux négociateurs du décret de la construction du comté de Terrebonne, dont le renouvellement vient d'apporter aux ouvriers de cette région de substantielles augmentations.

## LE CONFRÈRE L. P. BOILY EST RÉÉLU PRÉSIDENT

Au conseil régional Saguenay-Lac-St-Jean

Sous la présidence de M. Philippe Deschênes, le Conseil Régional Saguenay-Lac-St-Jean des Syndicats Nationaux procédait à ses élections dimanche dernier.

Pour la 7e année consécutive, M. Louis-Philippe Boily a été élu Président. M. Roch Tremblay, de St-Joseph d'Alma, a été proposé comme premier Vice-Président, mais comme il était absent et qu'aucune autre proposition n'a été faite, cette élection a été remise à la prochaine assemblée. M. Alfred Cyr, de Kénogami, a été élu deuxième Vice-Président, M. Paul-Emile Brunelle, de Chicoutimi, a été élu troisième Vice-Président, et Monsieur Charles Dahl, de la Baie des Ha! Ha! qua-

trième Vice-Président, Monsieur P. J. Martel, a été réélu Secrétaire-archiviste et Monsieur Léopold Naud Assistant-Secrétaire-archiviste. Monsieur Roméo Labrie, du Syndicat d'Arvida, a été choisi comme Secrétaire-correspondant, et Monsieur Louis Desrosiers, de Kénogami, Secrétaire-trésorier. Monsieur Xavier Claveau, du Syndicat d'Arvida, a été élu Assistant-secrétaire-trésorier. Le Centre de Dolbeau, sera représenté au Conseil Régional, par Monsieur Joseph Morrisette, élu Commissaire-ordonnateur. Enfin, Monsieur Patrick Côté a été élu Sergent d'Armes et Monsieur Arthur Fortin, Contrôleur.

# 50,000 ABONNEMENTS

## Votre journal Syndical doit atteindre cet objectif avant le 1er septembre

Que chacun de nous collabore à ce succès; l'avenir de notre mouvement l'exige.

TOUS ENSEMBLE

## ELECTIONS

### Boîte de carton

L'association des employés de la Standard Paper Box, section de la boîte solide et pliante, a tenu ses élections annuelles cette semaine, sous la présidence de M. René Rocque, organisateur de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada.

Le nouvel exécutif se compose de MM. Girard Poitras, président, Mlle Rita Day, vice-présidente, Rodolphe Birtz, secrétaire-archiviste, Mlle Gabrielle Godin, directrice, ces trois dernières gardent leur poste pour un deuxième terme, MM. Ubald Rochette et Charles Normandeau ont été élus respectivement trésorier et directeur.

M. Jos Lapierre, ancien président de l'association a été nommé agent d'affaires de l'union. Il représentera les ouvriers auprès des employeurs et des organismes syndicaux.

## Sa propre maison pour \$25.00 par mois

Selon les membres du comité du logement, formé par le conseil central des syndicats nationaux de Montréal, les ouvriers pourraient habiter leur propre maison pour la somme plus que modique de \$25.00 par mois.

"Après avoir étudié la législation actuelle en matière d'habitation, après avoir pris connaissance des réalisations de différents organismes sociaux et nous étant renseignés auprès de compétences, nous

pourrions entreprendre la construction de maison unifamiliale d'ici quelque temps" ont déclaré les membres du comité.

Pour mieux renseigner les ouvriers en général, ainsi que les syndiqués, le comité a tenu une assemblée spéciale, jeudi soir dernier, le 29 avril, à 8 heures 30 p.m., salle de l'Ecole des Arts et Métiers, coin St-Denis et Ste-Catherine, dans l'édifice de l'ancienne université de Montréal.

### Le mois prochain

Rapport détaillé de cette assemblée et des activités du comité.



# Singlante réponse du confrère Ledoux au "capitaliste-député" M. Ludger Dionne

**On n'accuse pas les ouvriers de tous les vices lorsqu'on les paye .38 cents l'heure! — Les revendications des ouvriers semblent terrasser cet homme qui n'a pourtant jamais refusé de "Profit".**

Le 9 mars, 1948, M. Dionne prononçait à la Chambre des Communes un discours qu'il voulait sans doute mémorable.

Rappelant un autre discours de lui en juillet 1946, il se plaint qu'alors pas un seul membre de la Chambre n'a daigné prêter la moindre attention à ses suggestions.

**Affirmations grotesques**

Cette fois, il a voulu éviter pareille humiliation. Aussi a-t-il cumulé les affirmations les plus grotesques, les incongruités les plus étonnantes et les insultes les plus viles à l'adresse de la population canadienne en général et des ouvriers canadiens en particulier.

M. Dionne peut compter que son discours demeurera mémorable, tristement mémorable.

**Protestations énergiques**

Comme chef ouvrier et comme simple citoyen, je proteste contre un tel discours, indigne d'un canadien et indigne d'un député, qui, M. Dionne devrait s'en rappeler, est élu par le peuple.

Je crois utile aussi de rappeler au public certains faits qui lui permettront d'apprécier à leur juste valeur les remarques de M. Dionne.

M. Dionne aurait-il songé à accuser les ouvriers d'être par leur mode de vie ou leurs revendications la cause de tous les maux de la société, si au moment où il parlait, les ouvriers et ouvrières de son usine, Dionne Spinning Limited, n'avaient pas été en train de débattre devant un tribunal d'arbitrage, quelques améliorations de leurs conditions de travail, améliorations que naturellement M. Dionne refuse?

**Salaires de 38 cents**

Si ces ouvriers et ouvrières, à qui il paye en moyenne le salaire de famine de .38c de l'heure, n'avaient pas eu l'audace de s'unir pour réclamer un meilleur sort, M. Dionne aurait-il senti le besoin de rendre grâce à Dieu de n'être pas comme la "majorité de notre population", composée de ces publicains qui ont encouragé les trafiquants du marché noir; qui sont en proie à une "frénésie de jouissance"; qui visitent les "magasins de la Commission des liqueurs" les endroits d'amusements les cinémas et "etc" et se livrent "assez souvent" à des "orgies" dans les clubs de nuit; qui mangent bien pendant que les populations d'autres pays souffrent de faim; qui demandent "des augmentations de salaires" des "vacances payées" des "heures de travail réduites"?

**Profits de l'industrie**

Cette superbe sociologie se conçoit chez celui qui envisage le maintien ou l'accroissement

en toute sécurité des profits de l'industrie comme la pierre angulaire de la société.

Elle a cependant le désavantage d'être un peu démodée, et sous des dehors de vertu, très peu chrétienne.

Notre population n'est ni aussi corrompue ni aussi indigne que M. Dionne se plaît à le croire et à l'affirmer, pour pouvoir lui jeter tout le blâme. D'ailleurs, M. Dionne devrait être le dernier à en sermonner le peuple au moins pour deux raisons.

D'abord ce sont de grands industriels et commerçants qui profitent des vices que reproche le vertueux député, et qui les stimulent par une réclame effrénée.

**Niveau de vie convenable**

De plus le premier moyen de favoriser la pratique des vertus chrétiennes chez le travailleur est de leur assurer un niveau de vie convenable, et pour cela il faut un salaire bien plus élevé que celui payé par Dionne Spinning Limited.

M. Dionne a sans doute les moyens d'être vertueux, mais le moment est mal choisi par lui de le rappeler au public, alors qu'il refuse d'accorder aux ouvriers de son usine des conditions de travail qui soient simplement convenables.

M. Dionne disait candidement au début de son discours:

"Franchement, j'en suis rendu à me demander si nos compatriotes ont oublié que la divine Providence les a doués d'une intelligence dont ils ont le devoir de se servir pour juger les événements à la lumière du bon sens, à les entendre nous demander qu'est-ce que le Gouvernement entend faire pour protéger le niveau de vie dont ils jouissent et pour leur assurer la juste part de bonheur à laquelle ils prétendent avoir droit, on se croirait en face d'un record de cire reproduisant des idées calquées sur un phonographe ou un dictaphone. Ils sont tous surpris lorsqu'on leur demande: et vous en tant que citoyens, quelle part entendez-vous prendre à la réalisation de ces objectifs, à la création de ce bonheur auquel vous prétendez avoir droit?"

Le ton méprisant de ces paroles n'a d'égal que les remarques qui lui suivent ou le vaillant député cherche à démontrer que ses compatriotes ne sont que des souteneurs du marché noir, des buveurs, des jouisseurs, des fainéants et des plainards.

Les circonstances qui entourent le discours de M. Dionne nous permettent de douter de la sincérité de ses airs scandalisés et de son apostolat.

**Revendications légitimes**

On ne peut s'empêcher de voir une coïncidence étrange entre l'attitude de l'industriel député et les revendications plus que légitimes de ses propres ouvriers.

Que M. Dionne commence par utiliser l'intelligence dont la divine Providence l'a doué pour établir des conditions de travail acceptables dans sa propre maison.

Peut-être alors trouvera-t-il quelque membre de la Chambre ou quelque citoyen qui daignera prêter la moindre attention à ses suggestions.

Il est vrai que M. Dionne devra en outre, modifier du tout au tout ses suggestions s'il se fait un devoir de "se servir de

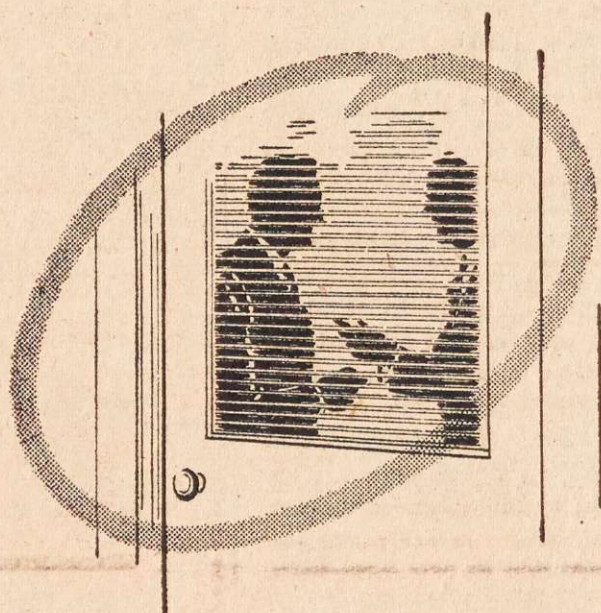
son intelligence pour juger les événements à la lumière du bon sens".

Dans l'intervalle, pour stimuler chez M. Dionne la vertu d'indulgence nous le référons humblement à ce passage de l'Evangile où il est dit "qu'il est plus difficile à un riche de se sauver qu'à un chameau de passer par le trou d'une aiguille."

Gaston Ledoux, président  
Fédération N.C. du Textile Inc.

**Gibeault & Duquette**  
Avocats  
STE-AGATHE-DES-MONTS  
Tél.: 60, 31, rue Préfontaine

MANUEL DE L'INVENTEUR  
10¢  
écrivez à  
**ALBERT FOURNIER**  
PROCURER des BREVETS d'INVENTION  
934 STE-CATHERINE EST MONTREAL



*C'est entre nous*

**V**otre banque est à votre service à titre confidentiel.

Lorsque vous faites un dépôt, personne ne voit votre livret, sauf vous et votre banque.

Lorsque vous faites un emprunt, cela reste entre vous et votre banque. Quand vous

discutez vos problèmes financiers avec votre banquier, vous savez que c'est sous le sceau du secret.

Cette discrétion est l'essence même du système bancaire du Canada. Elle vous permet de traiter avec votre banque et d'utiliser ses nombreux services en toute confiance.

CETTE ANNONCE EST COMMANDITÉE PAR VOTRE BANQUE



A VOTRE SERVICE



## S'INSTRUIRE POUR CONSTRUIRE

Par M. ALFRED CHARPENTIER

### Faisons du "Travail" un puissant hebdomadaire

Les Journées d'études-Conventions collectives  
au Canada — L'immigration

#### Un Devoir de fierté

L'actuel journal de la C.T.C.C., "LE TRAVAIL", est un héritage du Secrétariat des Syndicats Nationaux de Montréal qui fonda, en 1925, "La Vie Syndicale", petite revue mensuelle qui se mua en format journal en 1933 avec le nom: "LE TRAVAIL" et la Vie Syndicale" vers 1941-42, pour s'appeler enfin "LE TRAVAIL" depuis 1943 en devenant la propriété de la C.T.C.C.

Revue ou journal, "LE TRAVAIL" n'a toujours été qu'une feuille mensuelle. Cela pouvait faire pour les humbles début des syndicats à Montréal. Cela ne va plus pour la C.T.C.C. avec ses 70,000 membres en 1948! Une feuille mensuelle ça passe pour une petite revue de syndicat, un bulletin d'étude; mais ça ne peut pas être convenablement l'organe d'un grand mouvement ouvrier!

Un organe ouvrier est un instrument de combat, un porteur de nouvelles, un stimulateur d'action, un propagateur d'enthousiasme. Un journal qui a ces qualités n'est pas moins qu'un hebdomadaire. Par sa parution rapprochée un hebdomadaire peut aussi vulgariser, avec avantage, les grands principes du syndicalisme chrétien.

N'est-il pas temps que la C.T.C.C. ait son organe hebdomadaire? N'est-ce pas le devoir de chacun de le vouloir? Ce doit être d'abord un devoir de fierté... et d'avancement dans la poursuite de notre but.

### Des films éducatifs pour les journées d'études

A date un conseil central, Joliette, nous ont informé que leurs commissions régionales d'étude a tenu, en avril, leur journée d'étude respective sur la coopération.

Nous comptons bien que d'autres centres suivront de près cet exemple. Le directeur du Service de Recherches est à la disposition des commissions régionales pour les aider, s'il y a lieu, à organiser leurs propres "journées" sur la coopération.

Pour ajouter de l'agrément à ces journées, nous suggérons d'introduire dans le programme, un film industriel de court métrage, que l'Office National du Film vous procurera avec plaisir. Vous n'avez qu'à vous adresser à un de ses bureaux dont voici la liste:

MONTREAL: 1253 rue McGill College.  
QUEBEC: 286 rue St-Joseph.  
OTTAWA: Sovereign Building, Bank Street.

ST-HYACINTHE: M. Georges Benoit, 1920 rue Morisson.

ST-JEAN: M. Jean-Théo Picard, 427 rue Laurier.

HULL: M. Bernard Lalonde, 113 rue Notre-Dame.

LENNOXVILLE: M. Robert Taylor, B.P. 73.

FORTIERVILLE: M. Fernand Brisson, Fortierville, Co. Lotbinière P.Q.

MONTMAGNY: M. J.A. Marquis, 9 rue de l'Eglise.

ST LOUIS DE CHAMPLAIN: M. Georges-François Biron, rang Ste-Marguerite, St-Louis Champlain Co. de Champlain.

ST-JACQUES: M. Luc Forest, St-Jacques, Co. Montcalm, P.Q.

Le Service de Recherches fournira, sur demande, la liste des films français. On pourra ainsi obtenir le film de son choix. L'Office national du Film fournit lui-même machine à projection et opérateur.

### 32.3 pour cent des ouvriers protégés par conventions

Un million d'ouvriers  
sous conventions collectives

Le deuxième article sur les conventions collectives révèle qu'en 1946 un employé sur trois était protégé par les termes d'une convention collective, d'après la première compilation du genre faite récemment par le Ministère fédéral du Travail.

Le total des ouvriers couverts par des ententes dans toutes les industries en 1946 était de 32.3 sur 3,278,000 salariés au Canada.

Chronique Syndicale

A RIMOUSKI

## Le Conseil Central exige un meilleur service d'électricité

Appui aux employés du bas; protestations contre un  
contremaître; journées d'études coopératives

Lors de sa dernière réunion, le conseil central de Rimouski a étudié la situation de l'électricité dans notre région.

Les clients de la Cie de Pouvoir du Bas St-Laurent ont eu à envisager encore cette année l'éventualité de se voir priver d'électricité. La population fut avertie de réduire au strict minimum les dépenses d'électricité et certaines municipalités ont dû revenir à la lampe des premiers temps ou à la chandelle de "Séraphin".

L'impossibilité dans laquelle se trouve la Cie de Pouvoir du Bas St-Laurent de ne pouvoir satisfaire les besoins de la région a des répercussions encore plus grandes qu'on peut l'imaginer. En plus d'indisposer une clientèle en la privant d'électricité, cela empêche le développement industriel de toute la région. Il est compréhensible que la compagnie débitrice doit fournir le pouvoir à la région dans un rayon passablement étendu. De plus, la compagnie doit faire face chaque jour à des exigences nouvelles qui agrandissent son territoire et diminuent par le fait même la force du pouvoir.

D'un autre côté, il appert que la Cie du Pouvoir du Bas St-Laurent est l'une des rares compagnies qui ne soit pas branchée sur un autre pouvoir pour être en état de répondre à de nouvelles exigences ou pour parer à une disette d'eau.

En considérant toutes ces raisons, le conseil central des syndicats communiquera avec toutes les municipalités éclairées par la Cie de Pouvoir du Bas St-Laurent pour leur demander de faire pression auprès du gouvernement pour que celui-ci prenne les mesures nécessaires pour que notre région ait de l'électricité en abondance et à un taux non supérieur à celui de la Québec Power.

#### A LA RAISON!

Il a été unanimement résolu que le conseil central proteste énergiquement auprès du Premier Ministre, du Ministre du Travail et de l'honorable Onésime Gagnon contre la manière inhumaine et anti-syndicale d'agir du contremaître au sanatorium de Mont-Joli et d'exiger que le gouvernement oblige l'Employeur à retirer Monsieur J.A. Lambert, le contremaître, des travaux du sanatorium de Mont-Joli.

Un tableau montre le nombre d'employés régis par des conventions collectives dans chaque industrie. Vu le rôle prépondérant joué par les conventions collectives à extension juridique dans la province de Québec, une colonne spéciale dans le tableau leur est affectée.

Le nombre total de travailleurs bénéficiant des conventions collectives en 1946 était de 1,059,076, dont 239,777 gouvernés par les conventions collectives généralisées dans le Québec. Mais le Québec prend une autre tranche importante de la balance des 844,103 ouvriers couverts par des conventions particulières dans le reste du pays. Lui en attribué 100,000 ouvriers de plus bénéficiant de conventions particulières (en vertu d'autres lois) n'est pas exagéré du tout. Où l'on voit que la Province de Québec compte à elle seule près de la moitié du grand total d'ouvriers canadiens sous le régime bien-faisant des conventions collectives.

Ce qui n'est pas peu dire!

### PENURIE DE MAIN-D'OEUVRE EN CERTAINES INDUSTRIES

52,000 Immigrés

Nous recommandons la lecture de deux articles très importants dans la Gazette du Travail de mars:

- 1.— Comment l'immigration a permis de combler les manques de main-d'oeuvre en 1947.
- 2.— Le nombre de travailleurs régis par des conventions collectives, dans chaque industrie au Canada en 1946.

Le premier article sur l'immigration indique combien il est venu d'immigrés adultes, ce qu'étaient le pourcentage des hommes de métiers, des journaliers, des commerçants, des fermiers, etc... Il montre aussi le pourcentage reçu par chaque province de chacune de ces diverses catégories d'immigrés. Les statistiques fournies établissent la comparaison entre 1946 et 1947. Un graphique rend la comparaison frappante.

Sait-on, par exemple, que sur 52,000 adultes, 55.4% ouvriers qualifiés sont allés en Ontario contre 31.3% en Québec.

Sait-on qu'il y aurait encore une grave pénurie de main-d'oeuvre dans les mines, les industries lourdes et les services personnels.

Aide aux Employés du  
Bas Façonné.

La fédération du bas façonné rencontre actuellement des difficultés dans la négociation du contrat de travail pour les ouvriers et les ouvrières de Drummondville et des Trois-Rivières. Pour leur venir en aide, le conseil central de Rimouski a voté une somme d'argent afin que les Employeurs du Bas Façonné ne réussissent pas à décourager les employés qui n'ont rien à revendire de leurs conditions de travail et qui doivent travailler pour des salaires parfaitement ridicules. De plus, les divers Syndicats de cette industrie doivent faire face à des difficultés de toutes sortes de la part des employeurs qui semblent plutôt intéressés à faire disparaître l'organisation syndicale des employés du bas façonné. En octroyant une somme d'argent à ces employés, le conseil central de Rimouski marque par là sa sympathie et c'est un geste de fraternité syndicale qui va permettre à une fédération de servir les meilleurs intérêts d'une classe de salariés contre la mauvaise volonté des employeurs.

Commission Régionale  
d'Etude.

Le conseil central a formé une commission régionale d'étude. Cette commission sera chargée d'organiser des journées syndicales. Tel que le veut la C.T.C.C., le sujet d'étude des prochaines journées syndicales portera sur LA COOPERATION.

A ce propos, le conseil central recommande à tous les syndicats de se procurer les 20 leçons sur la COOPERATION avec le questionnaire à l'adresse suivante: Concours d'étude de Coopérative, Baker-Brook, N.B. On pourra encore s'adresser aux Bureaux des Syndicats Catholiques, à 6, rue St-Paul, Rimouski, pour obtenir des renseignements supplémentaires.

### Amendements à la loi des...

(suite de la page 3)

c) de clarifier le texte accordant au ministre du travail le pouvoir de nommer le troisième membre du comité d'arbitrage lorsque les deux premiers ne lui font pas de suggestion à ce sujet dans le délai prescrit.

En vertu de l'article 4 de ce bill, les arbitres devront posséder à l'instruction du différend et rendre leur sentence avec toute la diligence possible, mais dans un délai maximum de trois mois à compter de la nomination du troisième arbitre. Toutefois, si le conseil d'arbitrage lui demande, en raison de la nature et des circonstances particulières du différend, le ministre pourra accorder, s'il le juge dans l'intérêt de la justice et des parties, un délai supplémentaire qui ne devra pas excéder le délai suggéré par le conseil d'arbitrage.



A QUÉBEC

# LES TRAVAILLEURS DU PORT GAGNERONT \$1.00 DE L'HEURE DÈS LE PREMIER JUIN

## Les ouvriers préfèrent les Syndicats à l'Internationale

### Contrat avec la Quebec Rlw.

Le Syndicat catholique des employés des garages du Québec Railway, Light & Power Co. Inc., qui a obtenu son certificat de reconnaissance syndicale de la Commission de Relations ouvrières, à l'issue d'un vote où il était en lice avec les unions internationales, a signé sa première convention collective de travail avec la compagnie du même nom.

Cette convention collective très élaborée avait été présentée aux membres du syndicat et acceptée à l'unanimité par eux au cours d'une assemblée tenue le 13 avril dernier. Les différentes stipulations de cette convention sont rétroactives au 24 janvier 1948, date d'émission du certificat de reconnaissance syndicale, et les augmentations de salaires rétroactives au 22 janvier.

#### Maintien d'affiliation

Le texte de la convention comporte plus de 16 pages. Elle contient au delà de 26 articles. Parmi les clauses les plus importantes, mentionnons le maintien d'affiliation et la retenue syndicale volontaire irrévocable pendant la durée de la convention, la formation d'un comité des griefs et d'un comité consultatif, des stipulations relatives à l'apprentissage, aux périodes de repos, aux vacances payées, à la sécurité du travail, au bien-être des employés.

#### Autres augmentations

Même s'ils avaient déjà touché des augmentations de 10 et 11 cents de l'heure à la suite du renouvellement de la convention collective des garages de la ville, le 22 janvier dernier, les mécaniciens obtiennent une deuxième augmentation. L'établissement d'un différentiel pour les équipes rotatives qu'emploie la Compagnie Québec Power est une des innovations principales de cette convention. Quant aux hommes de service, c'est-à-dire les préposés à l'entretien général des autobus, ils touchent des augmentations de 12 à 14 cents de l'heure, majorations qui sont également rétroactives au 22 janvier 1947. Les augmentations des apprentis sont aussi du même ordre.

Pour en arriver à une entente, les parties ont tenu onze séances de négociation, les deux dernières étant présidées par M. Roger Leclerc du service de conciliation du ministère provincial du Travail.

MM. Béique, Genest, Dawson et Laporte représentaient la compagnie dans ces négociations. Le syndicat avait choisi comme représentants MM. Maurice Boulet, président, Alexandre Fradet, secrétaire, Wilfrid Leblond, vice-président. Ces derniers étaient accompagnés de M. Roger Fiset, agent d'affaires, et de M. André Roy, secrétaire général de la C.T.C.C.

## Augmentation de 3.50 à 6.00 par semaine

### Aux travailleurs en fourrure

Le Syndicat national catholique des employés de la Fourrure de Québec (C.T.C.C.) et la section de la Fourrure de l'Association des Marchands détaillants ont renouvelé, ces jours derniers, leur convention collective de travail. Les amendements ont été approuvés à une assemblée générale du Syndicat tenue vendredi soir à la centrale des Syndicats catholiques, 19, rue Caron. Parmi les amendements les plus importants, mentionnons une augmentation générale de salaires de 15%, ce qui représente une majoration de \$3.50 à \$6.00 par semaine. Les employés assujettis à cette convention obtiennent en outre deux semaines de vacances payées après deux ans de service continu pour leur employeur. La convention prévoyait déjà des clauses de sécurité syndicale, de comité de relations professionnelles, etc.

Les officiers du syndicat, M. Marius Bergeron, conseiller technique de la C.T.C.C. et M. René Breton, agent d'affaires du syndicat, représentaient celui-ci dans les négociations.

## Le contrat contient une clause d'atelier fermé; L'augmentation des salaires est de 15 cts l'heure

L'Union des Travailleurs du Port, Inc., (C.T.C.C.) vient de renouveler sa convention collective de travail avec les principaux employeurs du port de Québec. Les travailleurs du port font la manutention de la marchandise des wagons aux hangars et des hangars aux wagons.

#### Avantages du Contrat

Cette convention apporte plusieurs avantages aux ouvriers de ce secteur de l'industrie de Québec, en particulier une augmentation de salaires de 15 cents de l'heure à partir du 1er juin prochain. Au printemps 1947, les travailleurs du port de Québec gagnaient 70 cents de l'heure; en juillet dernier, ils obtinrent une augmentation de 15 cents qui porta le taux horaire à 85 cents. Ils touchent depuis le 1er avril 95 cents de l'heure. A partir du 1er juin, ce salaire sera porté à \$1.00. De plus, tout travail exécuté entre 5 h. p.m. et 7 h. a.m. sera rémunéré au taux de \$1.40 de l'heure. Le travail qui s'effectuera les dimanches ainsi que les jours fériés sera payé au taux double du

salaire.

#### Atelier Fermé

Le contrat contient en outre une clause d'atelier fermé, les employeurs s'engageant à embaucher à chaque jour les membres de l'Union quand il y en aura de disponibles. La convention prévoit aussi des clauses d'arbitrage touchant les griefs ainsi qu'un code du travail.

#### Parties contractantes

Les employeurs sujets à ces conventions sont Albert Baker Ltd., Clarke Steamship Co Ltd. et William McCauley. MM. Albert Baker, S.-D. Clarke et Bousquet représentaient les patrons dans les négociations, tandis que MM. J.-Wilfrid Labbé et Camille Henry, respectivement président et secrétaire de l'Union, avaient été choisis pour représenter les travailleurs. M. André Roy, secrétaire de la C.T.C.C. a aussi participé aux pourparlers ainsi que M. Roger Leclerc, conciliateur du ministère provincial du Travail.

## Première convention dans la Pharmacie

### UNE AUTRE VICTOIRE A L'EPIPHANIE



Après plusieurs semaines de grève les employés de Canada Manufacturing Co. Ltd, de l'Épiphanie, viennent de remporter une victoire complète. Les ouvriers et ouvrières ont ainsi obligé le patron à respecter une décision arbitrale qui leur accordait .07 d'augmentations, le paiement entier de la rétroactivité recommandé par le tribunal et plusieurs autres améliorations. Le contrat contient en outre des clauses de maintien d'affiliation et de retenu syndicale.

Nous voyons sur la photo ci-dessus, le confrère Fernand Jolicoeur, chef du secrétariat de Joliette, au moment où il adressait la parole aux grévistes. La ténacité et la solidarité ouvrière brisent tous les obstacles...

Le Syndicat des employés de la Pharmacie Brunet de Québec (C.T.C.C.) et les directeurs de cette importante pharmacie de Québec viennent de négocier une convention collective de travail. C'est la première convention signée dans le commerce de la pharmacie dans notre ville. En plus de clauses contractuelles appréciables, le contrat apporte des augmentations sensibles dans le gain des employés de cette maison.

Les négociations furent conduites par les officiers du syndicat accompagnés de M. Lucien Dorion, tandis que M. Léandre Trudel, gérant des ventes au détail représentait la maison Brunet.

La signature de ce premier contrat marquera probablement l'ouverture d'une grande campagne de recrutement parmi les employés des pharmacies de Québec. Plusieurs employés de diverses autres pharmacies de notre ville ont exprimé leur désir de se grouper dans les syndicats nationaux catholiques. Interrogé à ce sujet, un représentant des syndicats catholiques a déclaré: "Il est nécessaire que tous les employés de pharmacie se groupent en un syndicat fort et indépendant. C'est la seule façon pour eux d'améliorer sensiblement leurs salaires et leurs conditions de travail. Il ne serait juste ni pour cet employeur ni pour ses employés, s'ils n'y avait que le personnel d'un employeur à adhérer au syndicat".

## A l'Université

Le syndicat catholique des employés de l'Université Laval vient de signer sa première convention collective de travail avec les autorités de cette institution. Cette convention collective apporte des améliorations appréciables aux salaires et aux conditions de travail de ces ouvriers.

Tél.: FR. 0117

### HOTEL LAFAYETTE

A.-H. PATENAUDE, prop.

Bières, vins et spiritueux servis tous les jours.

AMHERST et DEMONTIGNY

(à proximité de l'édifice des Syndicats)

### MONTY, GAGNON & MONTY

POMPES FUNEBRES

SALONS MORTUAIRES

SERVICE D'AMBULANCES

1926, rue PLESSIS — FA. 3537

4156, rue Adam — AM. 3733

BE. 3984

292 ouest, rue Ontario

Hommages de

### LA PHOTOGRAVURE NATIONALE LIMITEE

MONTREAL

### I. NANTEL

BOIS DE SCIAGE

Masonite — Ten-Test — Beaver Brand

Coin Papineau et DeMontigny

Tél. Ch. 1300

Montréal

206, RUE DU PONT

TEL.: 4-4641

### LA CIE F. X. DROLET QUEBEC

FABRICANTS D'ASCENSEURS

Toutes réparations mécaniques

Spécialité: Bornes-fontaines, Soudure électrique et autogène.

### DANIEL JOHNSON

AVOCAT et PROCUREUR

JOHNSON & TORMEY

Edifice Fides

25 est, rue St-Jacques (Montréal 1)

Tél. LA. 9174



# Tous les syndiqués doivent recevoir le journal du mouvement

## Bientôt un hebdomadaire

Le journal "LE TRAVAIL", organe officiel de la C.T.C.C., est le journal de tous les syndiqués qui forment le mouvement syndical catholique canadien. Tous doivent s'y intéresser. Il importe que tous nos militants restent en éveil et assurent l'expansion de leur journal. Depuis quelque temps déjà, de nouvelles initiatives ont été prises pour rencontrer les vues exprimées dans nos rangs en faveur d'un journal plus vivant, plus agressif, et résolument dévoué aux intérêts des classes laborieuses.

Des résultats intéressants ont été obtenus à date, et de plus importantes améliorations pourraient encore être apportées si un plus fort tirage était assuré au journal "LE TRAVAIL". Déjà il commente les questions d'actualité et présente les nouvelles les plus conquérantes, mais sa formule mensuelle n'est plus suffisante pour qu'il atteigne vraiment son but.

Le journal "LE TRAVAIL" devrait être, non seulement bi-mensuel, mais encore hebdomadaire, et tous nos militants devraient pouvoir le recevoir à leur adresse personnelle. Il y a moyen d'en arriver à cette réalisation si tous veulent bien s'y mettre et devenir des propagandistes et lecteurs de l'organe officiel de la C.T.C.C.

Avec un hebdomadaire, offrant des articles de rédaction sur un nombre plus grand de sujets, pinçant les nouvelles syndicales au fil de l'actualité, multipliant les vignettes, notre mouvement jouirait d'un médium d'information de toute première valeur et répondrait au désir de notre classe de travailleurs.

Avec un hebdomadaire, la C.T.C.C. pourrait faire passer rapidement les mots d'ordre dans tout le mouvement et la vie syndicale circulerait à jet continu dans tous les organismes affiliés. Il importe que les contacts avec la direction du mouvement soient fréquents, et vu la situation géographique de notre province et de notre pays, l'on ne peut songer à tenir des assemblées partout, lorsqu'un événement important se produit. Tous se rendent compte qu'il faut faire quelque chose, et le présent numéro du journal "LE TRAVAIL" est rempli de suggestions auxquelles l'on pourra donner suite dans la mesure où tous nos militants se convaincront de l'importance du journal, de son caractère bien particulier, et des bienfaits que tous peuvent en retirer.

Pour être à la hauteur de sa mission sociale, la C.T.C.C. se doit de pouvoir présenter à ses membres un journal de belle tenue, bien informé, et capable d'offrir des appréciations justes en marge de la bousculade actuelle des faits sociaux.

Que tous s'abonnent au journal "LE TRAVAIL", même mensuel, et que tous préparent l'idée vers la publication, aussitôt que ce sera possible, d'un hebdomadaire qui fera la fierté de la C.T.C.C. et de tous ceux qui en font partie.

Gérard Picard  
Président général C.T.C.C.

### LA SAUVEGARDE DE LA FAMILLE

L'économie est l'art d'ordonner ses dépenses. Sans la pratique de cette vertu sociale, la famille ne connaît aucune sécurité; elle est voué, tôt ou tard, à la ruine.

Protégez votre foyer, préparez l'avenir des vôtres, assurez-vous une vieillesse heureuse et digne en vous constituant petit à petit les réserves nécessaires.

Prenez dès aujourd'hui l'habitude de l'épargne.

#### BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Actif, environ \$380,000,000  
531 bureaux au Canada  
65 succursales à Montréal

# LE JOURNAL DE LA CLASSE OUVRIÈRE

## Les chefs supérieurs de notre mouvement appuient la campagne d'abonnements

### R. Ethier

Depuis quelques mois 5,000 nouveaux abonnés au journal "Le Travail"! Dans tous les milieux syndicaux on le réclame! Tous les officiers supérieurs du mouvement sont unanimes à demander sa publication hebdomadaire. Ce désir unanime de la classe ouvrière se réalisera avant longtemps, mais il faudra d'abord que chacun de nous s'y abonne et s'en fasse les propagandistes. En cinq mois, si les officiers de nos syndicats se donnent le mot, le tirage du "Travail" atteindra 50,000 copies par mois. Il suffit de le vouloir. A chaque assemblée, il faut en parler, il faut prendre de nouveaux abonnés. Nous voulons que notre mouvement continue sa marche progressive, hé bien! sachons utiliser tous les moyens. L'un des meilleurs consiste dans le journalisme syndical. Le mot-d'ordre est lancé: 50,000 abonnés d'ici cinq mois.



### P. Boly

Mensuel, "Le Travail" ne peut rendre tous les services que nous attendons. Néanmoins, il permet à chacun de nous d'avoir une vue d'ensemble des activités du mouvement et de connaître par ce moyen nos confrères qui luttent dans les autres régions de notre grande province. C'est par lui que nous connaissons le mieux l'attitude de la C.T.C.C. en face des grands problèmes sociaux et politiques, c'est par lui que nous apprenons la vérité complète sur certains événements souvent déformés par nos quotidiens. Mais, il ne suffit plus de posséder notre mensuel, il faut maintenant envisager la possibilité de le rendre hebdomadaire.



### A. Forte

L'expansion considérable de nos syndicats a donné à notre mouvement une puissance formidable. Il faut maintenant que tous ces effectifs dissimulés à travers trois provinces du Canada puissent vibrer d'un même enthousiasme, d'une même vitalité et d'une même énergie. Pour créer cette pensée unique dans l'action il faut un instrument de solidarité et d'unicité. Seul, le journal est à même de créer cette force harmonieuse d'une pensée syndicale commune à travers tout le mouvement, dans l'esprit de tous les syndiqués. Il est devenu de plus en plus nécessaire d'atteindre l'ensemble des syndiqués. "Le Travail" pourra accomplir ce rôle, à nous de voir à sa diffusion en invitant nos membres à s'y abonner.



### F. X. Légaré

"Le Travail" est un auxiliaire permanent de l'organisateur. Il commence nos campagnes d'organisation et continuera notre succès, la tâche terminée. Il fait connaître les chefs du mouvement. Il montre les ouvriers de tous les régions à l'action. Il donne les directives générales. Il propage la doctrine sociale des encycliques chez nos syndiqués. Il éduque et instruit. Son rôle est d'une importance telle que nous n'hésitons pas à la placer au premier rang. Toutefois, il faut, bien le dire, il ne donne pas encore tout le rendement dont il serait capable. Non qu'il manque de dynamisme, mais parce que mensuel. Son action sera doublement efficace le jour où nos syndiqués le recevront chaque semaine. Nos efforts doivent tendre vers ce but.



### R. Vallée

Je n'ai pas toujours à faire à des employeurs généreux dans le bas façonné et circulaire; à maintes reprises, les ouvriers et ouvrières que dirige la fédération dont je suis le président ont dû déclarer de longues grèves pour obliger les patrons à respecter des décisions arbitrales ou certaines clauses de contrat. Dans ces moments de tension et d'activités intenses, je ne connais pas de meilleurs soutiens, un meilleur créateur d'énergie, qu'un numéro du journal "Le Travail". Ce témoin silencieux et pourtant éloquent, raconte à travers la province, à tous les camarades de travail, les difficultés que nous rencontrons. Nous sentons alors qu'une immense sympathie collective nous soutient et forme un rempart contre le découragement. Espérons qu'il devienne de plus en plus le journal de toute la classe ouvrière et souhaitons que s'impose bientôt la tâche de le rendre hebdomadaire.



### A. Roberge

J'ai toujours lu "Le Travail" avec grand intérêt, mais depuis quelque temps, j'y apporte encore plus d'attention et je constate avec plaisir son plus grand dynamisme et son caractère plus nettement ouvrier. Nul doute que tous les officiers du mouvement s'efforceront de collaborer avec ses rédacteurs en leur faisant parvenir un plus grand nombre de nouvelles et des articles susceptibles d'intéresser leurs membres. Lors du dernier congrès de la C.T.C.C., les délégués ont émis un vœux vivement applaudi par tous, celui d'en faire un hebdomadaire le plus tôt possible. Souhaitons à notre tour que ce vœu se réalise.



## Les travailleurs canadiens de langue française ont besoin d'un journal bien à eux

V  
O  
I  
R  
P  
A  
G  
E  
2

V  
O  
I  
R  
P  
A  
G  
E  
2

## 50,000 Abonnements d'ici le 1<sup>er</sup> septembre



Nous demandons le concours de tous les officiers et de tous nos lecteurs.

Plus s'étend la pensée syndicale dans la classe ouvrière, plus nous nous frappons à l'impossibilité d'atteindre chacun des syndiqués. Les assemblées ne réunissent toujours qu'un nombre limité de membres. La grande presse ou la radio exploitent généralement mieux les troubles ouvriers que les bienfaits sociaux du syndicalisme. Le monde politique tente surtout de s'en servir pour fins électorales et non pas à le servir avec désintéressement. En un mot, aucun auxiliaire sérieux ne se présente dans le champ économique, social ou politique qui soit susceptible de collaborer à l'éducation syndicale des classes laborieuses. Il ne nous reste donc que l'action directe de la propagande publicitaire et éducative du mouvement ouvrier lui-même pour maintenir l'enthousiasme, l'énergie et la pensée syndicale du monde ouvrier.

Mais cette propagande publicitaire et éducative devient encore plus ardue lorsqu'il s'agit de la diriger dans le sens de la doctrine sociale catholique dans un pays où l'agnosticisme intéressé domine, où une espèce "d'impérialisme syndical neutre" se pratique depuis près d'un siècle sans qu'aucune intervention gouvernementale n'arrête la poussée. Et si ce syndicalisme "impérial" et neutre peut se servir admirablement de tous les modes de publicité et de propagande, comment plus urgente s'imposera l'action publicitaire d'un mouvement ouvrier catholique noyé dans un monde qui lui est tacitement ou publiquement hostile.

Nous voyons alors le rôle d'une primordiale importance joué par le journal syndical et plus particulièrement par "Le Travail" au sein de notre mouvement. Il doit devenir à la fois le porte-parole des chefs et l'expression du syndicalisme chrétien; il doit sur tous les fronts à la fois inspirer les idées et les actes; il doit établir une communication constante entre tous les membres, les imprégner d'un même militantisme. "Le Travail" peut difficilement accomplir ce rôle avec efficacité si son tirage n'atteint pas 50,000 copies le plus tôt possible, s'il ne pénètre pas dans tous les syndicats, dans toutes les familles de nos syndiqués. Voilà pourquoi, il faut s'en tarder que nos chefs supérieurs, les corps affiliés à la C.T.C.C. et tous les officiers répondent à l'appel qui leur est lancé aujourd'hui et nous permettent ainsi d'atteindre notre objectif: 50,000 ABONNEMENTS D'ICI LE 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE.

F. SIMARD

## "Le Travail" doit devenir un grand hebdomadaire

### Pour aider à l'organisation

1.— Il doit devenir un GRAND HEBDOMADAIRE pour collaborer plus activement et plus efficacement au travail d'organisation. Les organisateurs de nos conseils centraux, de nos fédérations, de la C.T.C.C. se rendent dans telles ou telles régions pour organiser telles ou telles industries. Ils convoquent une assemblée, distribuent des circulaires, font du porte en porte. Trente ou quarante pour cent des travailleurs intéressés se rendront à l'assemblée, un temps considérable sera dépensé pour visiter les plus "isolationnistes". Un coup de téléphone à la rédaction du journal "Le Travail"... Il nous faut 100, 200 ou 300 copies. Le travailleur qui le recevra constatera tout de suite les bienfaits du syndicalisme. Il verra ce que l'union a rapporté à ses confrères de travail dans les autres industries. Le terrain est préparé, la semence prête à germer. Les orateurs rencontreront plus de sympathie à l'assemblée. Voilà comment, votre journal syndical devient un organisateur collectif.

### Pour aider aux négociations

2.— Les négociations sont commencées depuis un mois, on devra recourir à la conciliation et probablement à l'arbitrage. Les ouvriers sont impatients. On convoque des assemblées pour raviver leur tenacité, mais le petit nombre seul s'y rend. On distribue des circulaires, mais, faute d'espace on ne peut écrire que l'essentiel. Le journal intervient: une photographie des négociateurs paraît en première page, un rapport des négociations est commenté en détail. Le pour et le contre sont pesés. A côté des difficultés que vous rencontrez dans telles ou telles manufactures sera raconté le grand succès que vous venez de remporter ailleurs. Ça suffit! La confiance est de plus en plus inébranlable. Vous pouvez aller jusqu'au bout, les syndiqués tiendront.

### Pour aider à l'éducation

3.— A l'assemblée l'autre soir, un membre vous a demandé des renseignements sur telles ou telles lois. Un autre voulait connaître des détails sur l'attitude du mouvement vis-à-vis tel ou tel problème. Vous n'aviez pas la documentation en main, vous n'avez pas le temps suffisant pour étudier la question à fond... Immédiatement une lettre à la rédaction du journal. "Il faut des explications à ce sujet dans votre prochain numéro".

Une semaine après, le mouvement tout entier saura à quoi s'en tenir. Toutes les explications vous auront été fournies. Des experts en la matière seront consultés au besoin. Voilà comment dans le domaine éducatif, votre journal syndical peut rendre d'incalculables services.

### Pour propager les nouvelles

4.— Elections, renouvellement pacifique d'un contrat, soirée récréative, conférences syndicales etc... Autant d'activités ouvrières qui sont souvent ignorées par l'ensemble du mouvement. La nouvelle syndicale commentée est une forme d'éducation très efficace. Il nous difficile de lui donner toute la place qu'elle mérite en ne publiant qu'une fois par mois. Mais, "Le Travail", devenu le GRAND HEBDOMADAIRE de la classe ouvrière, saura mieux faire face à ses responsabilités. Le monde ouvrier doit répandre sa doctrine, doit faire connaître ses activités et doit exprimer son opinion sur toutes les questions sociales politiques et économiques. La NOUVELLE, cette grande éducatrice des masses populaires, pour le pire et le meilleur, servira à votre action syndicale et pour le mieux, lorsque le journal "Le Travail" deviendra le GRAND HEBDOMADAIRE DE LA CLASSE OUVRIÈRE.

### G. Lamond & Fils Ltée

MEDAILLES et BAGUES pour Gradués  
Insignes émaillés pour Sociétés  
1065, BLEURY MA. 7769



### PARTOUT VOS "VOISINS"

La C-I-L possède 27 usines dans 18 localités du Canada, de façon à assurer un service rapide à tous ses clients, partout où ils se trouvent. La C-I-L a établi ses usines à proximité des matières premières et dans les centres de distribution des produits ouvrés, offrant ainsi aux ouvriers de tout le Canada une variété d'emplois rémunérateurs.

LA CHIMIE AU SERVICE DES CANADIENS



IP-46-1A/R

Avez-vous \$10.00 en argent des ÉTATS-UNIS?

● En vertu des règlements actuels, il est illégal pour tout citoyen canadien d'avoir en sa possession plus de \$10.00 en argent des États-Unis.

● Vous êtes tenu d'échanger sans retard, contre de l'argent canadien, tout l'argent des États-Unis que vous possédez au-dessus de ce montant.

### VOICI POURQUOI:

● Le Canada a besoin de tous les dollars des États-Unis que les touristes dépensent ici, pour payer le coût des marchandises et des services importés pour maintenir le niveau de la production et fournir des emplois aux Canadiens.

LE CANADA A BESOIN DE DOLLARS DES ÉTATS-UNIS

LA COMMISSION DE CONTRÔLE DU CHANGE ÉTRANGER, OTTAWA.



# Un éclatant succès du confrère Albert Sénécal, à Shawinigan-Falls

Le syndicat des travailleurs du bois ouvré signe un excellent contrat avec Gigaire Ltée; améliorations considérables.

Des quartiers-généraux du conseil central des Syndicats Nationaux de Shawinigan Falls, on nous annonce une importante nouvelle relativement au succès remporté par le nouveau syndicat des Travailleurs du Bois Ouvré représentant les employés à l'emploi de Albert Gigaire Limitée, marchand de bois de construction.

C'est à la suite de l'intervention du Ministère du Travail, sur demande du syndicat qu'un officier conciliateur, Monsieur Roger Leclerc, fut dépêché à Shawinigan pour rencontrer les représentants des deux parties dans le but de connaître et de régler les difficultés rencontrées entre les parties lors des négociations directes qui débutèrent en décembre dernier et qui semblaient impossibles à être solutionnées sans l'intervention du Ministère du Travail.

C'est pourquoi le Syndicat national des travailleurs du Bois Ouvré de Shawinigan Falls Inc., (C.T.C.C.) s'est prévalu de son droit tel que stipulé dans la Loi des Relations Ouvrières, d'avoir eu recours au service de conciliation et d'arbitrage du Ministère du Travail pour tenter d'effectuer une entente qui fut solutionnée d'une manière satisfaisante lors de la séance de conciliation tenue jeudi dernier et qui fut présidée par le conciliateur provincial, Monsieur Roger Leclerc.

Grâce à la compétence et à l'habileté de l'officier conciliateur, nous déclarons l'organisateur local des syndicats nationaux, Monsieur Albert Sénécal, les deux parties se sont entendues sur les points litigieux et ont convenu d'accepter les conditions suivantes qui feront partie d'une convention collective de travail qui sera signée par les représentants des deux parties dans le cours de cette semaine:

1.—RECONNAISSANCE DU SYNDICAT come le seul représentant négociateur des employés;

2.—Le syndicat aura la permission d'afficher dans l'usine, ses avis d'assemblées et son représentant aura le droit de visiter n'importe quel département;

3.—SECURITE SYNDICALE - (Formule-Rand) — Aux fins d'assurer entre l'employeur et le syndicat, un régime de relations industrielles harmonieuses et de répartir entre tous les employés bénéficiaires de cette convention, les charges de l'obligation acceptées par le syndicat, il est convenu que le taux horaire prévu pour chaque occupation inclut un montant suffisant pour défrayer la cotisation syndicale par les membres du syndicat ou un montant de \$1.50 par mois pour les non membres lequel montant sera déduit du salaire de chaque employé et remis mensuellement par l'employeur au trésorier du syndicat. Chaque employé actuel ou futur, sera avisé par écrit des conditions ci-dessus de son engagement.

4.—Limitation de la durée de travail;

5.—SURTEMPS: Rémunération au taux de temps et demi en excès de la durée régulière de travail;

6.—FETES PAYEES: Paiement de trois (3) jours de fêtes statutaires et temps et demi en surplus pour tout travail exécuté durant les trois fêtes statutaires rémunérées;

7.—VACANCES PAYEES: Une (1) semaine après 1 an de service et deux (2) semaines après 6 ans de service;

La paie pour ces vacances sera de 2% des gages totales durant la période annuelle finissant le 30 avril pour les employés de 1 an de service continu et de 4% pour les salariés de 6 ans de service continu.

8.—CLAUDE DE SENIORITE: Embauchage — congédiements — accordant une protection adéquate aux salariés;

9.—La compagnie remettra aux employés avant leur départ pour vacances, leur rémunération pour leurs vacances;

10.—Le représentant officiel du syndicat pourra s'absenter, sans perte de salaire, dans l'intérêt du syndicat et des salariés. Cette absence payée ne devra pas être de plus de trois (3) jours annuellement;

11.—Procédure en règlement final des griefs dont la sentence arbitrale liera les deux parties;

"Je désire profiter de l'occasion qui m'est offerte pour témoigner aux représentants de l'employeur en cause, la satisfaction que j'éprouve dans les circonstances présentes, étant donné que cette nouvelle convention apportera aux ouvriers un revenu plus élevé, ce qui leur permettra de faire face plus convenablement à leurs obligations familiales.

En terminant, je souhaite que ces avantages obtenus par l'intermédiaire de nos syndicats nationaux catholiques, se matérialisent dans d'autres manufactures similaires dans ce genre d'industrie et pour que ce vœu se réalise, nous laissons la parole aux ouvriers concernés, car il ne faut pas perdre de vue que l'ouvrier quel qu'il soit, a le devoir et le droit naturel reconnu par l'Eglise et par l'Etat de s'organiser en syndicat professionnel pour sa protection et la défense de ses intérêts économiques, sociaux et moraux.

## Nouvelle adresse des Syndicats de la Mauricie

Les Syndicats Nationaux de Shawinigan Falls déménageront leurs bureaux et leurs suites dans un endroit plus spacieux et plus vaste à compter du 1er mai prochain.

Le nouveau local sera situé au numéro 52 rue des Cèdres, angle 6ième rue en face de l'Hôtel de Ville. Le numéro de téléphone sera le même 2397.

Ce changement est devenu nécessaire et urgent nous déclare le président du conseil central, Monsieur William Brûlé, étant donné que le nombre de nos syndicats a triplé depuis quelques années seulement et est appelé à se développer encore davantage dans la région.

Pour rendre service à nos syndicats, nous aurons six bureaux à leur disposition et en plus de deux salles pour les différents comités, il y aura une magnifique grande salle d'assemblées qui pourra contenir une assistance de 400 personnes et plus et qui pourra servir à d'autres fins sociales et activités syndicales.

12.—DUREE DE LA CONVENTION: Cette convention sera considérée en vigueur depuis le 1er avril et se terminera le 1er août 1948.

La moyenne des augmentations de salaires sont de 0.25 sous l'heure. Ces augmentations sont rétroactives au 1er avril 1948. Après avoir pris connaissance de ces nombreux avantages ci-haut mentionnés, les membres du syndicat réunis à une assemblée tenue ces jours derniers, ont autorisé à l'unanimité, leurs officiers-négociateurs, Messieurs Rosario Brousseau, Léo Morin et Albert Sénécal, respectivement vice-président et secrétaire-trésorier et agent d'affaires du syndicat, de signer la nouvelle convention collective de travail suivant les termes convenus en présence de l'officier conciliateur.

Interrogé par le représentant de notre journal, Monsieur Albert Sénécal lui a déclaré qu'il est satisfait du règlement intervenu dans le différend ouvrier qui opposait l'employeur Albert Gigaire Limitée et notre nouveau syndicat local dans l'industrie du bois ouvré.

## Obtiendront-ils justice? Négociations à Shawinigan

La semaine dernière, des réunions de négociations eurent lieu entre les représentants de la Shawinigan Chemicals et la Canadian Resins et les deux syndicats de ces deux compagnies de Shawinigan Falls, dans le but d'étudier les amendements présentés par les syndicats en vue du renouvellement des conventions collectives de travail qui expirent le 30 avril.

Les plus importantes demandes générales des ouvriers organisés sont les suivantes:

1—Augmentation horaire de 15 sous pour tous les salariés rémunérés à l'heure;

2—Trois jours de congés statutaires rémunérés;

3—Trois semaines de vacances payées après 10 ans de service;

4—Sécurité syndicale à l'effet que tous les salariés bénéficiaires assujettis aux conventions, versent un montant égal à la cotisation syndicale des membres

pour les charges et obligations acceptées par les syndicats signataires;

5—Réajustement de salaire pour certaines occupations.

Tous les officiers du syndicat du Chemicals, comprenant les divisions Product, Carburé & Stainless Steel et ainsi que du Syndicat du Plastique (Canadian Resins) ont assisté aux premières séances de négociations qui se continueront dans le cours de cette semaine.

L'agent négociateur pour les syndicats ci-haut est Mre Marius Bergeron de Québec, aviseur technique de la Confédération (C.T.C.C.) auxquels les syndicats sont affiliés. Mre Marius Bergeron agit cette année comme procureur des syndicats assisté de Monsieur Albert Sénécal, organisateur du conseil central des syndicats nationaux de Shawinigan Falls Inc.

Albert SENEAL

## 5,000 abonnements de plus au journal "LE TRAVAIL"

Le syndicat catholique des employés de fonderies de Plessisville vient d'abonner tous ses membres en bloc. Dans la lettre qu'il nous faisait parvenir, l'agent d'affaires écrivait: "Au cours de ces derniers 6 mois, le journal s'est amélioré à tel point que nous avons pu recommander un abonnement à tous les membres et être suivi dans cette idée par les officiers du syndicat."

De son côté, les syndicats des mineurs d'amiante ont abonné tous leurs membres. Ce qui augmentera notre tirage de plusieurs milliers de copies.

La rédaction du "Travail" promet sa plus fraternelle collaboration à ces syndicats. Nous tenons à mentionner que d'autres syndicats affiliés ont suivi cet exemple et nous serons heureux de les en féliciter dans un prochain numéro.

# 100%

de notre personnel appartient au Syndicat Catholique et National des Employés de Magasin (sd) Inc.

## Dupuis Frères

Raymond Dupuis, président—A. J. Dugal, v. p. et gér. gén.

865 EST, RUE SAINTE-CATHERINE, MONTREAL

## Nouveaux Syndicats des métiers de l'imprimerie

### A Shawinigan et Grand'Mère

Monsieur G.-A. Gagnon, administrateur-gérant de la fédération des métiers de l'imprimerie du Canada Inc., annonce la fondation d'un nouveau syndicat d'imprimeurs à Shawinigan et Grand'Mère.

Le siège social de cet organisme ouvrier, connu sous le nom de syndicat national de l'industrie de l'imprimerie de Shawinigan et Grand'Mère, sera situé à Shawinigan-Falls. M. Gagnon, qui a lui-même organisé le syndicat a aussi présidé les élections des officiers, dont voici les noms: MM. Armand Gosselin, président, Lévis Massicotte, 1er vice-président, Roland Shelling, secrétaire, P.E. Champagne, trésorier, René Quesnel et Gaston Lambert, maîtres de chapelle pour les imprimeries de Grand'Mère et Shawinigan respectivement, Raoul Tremblay et Marcel Bastien, directeurs.

Ce syndicat, dont les membres sont régis par le décret actuellement en vigueur, procéderait tout de même à des négociations en vue de signer des conventions particulières de travail, nous a appris M. Gagnon.



# LES ACTIVITÉS SYNDICALES A MONTRÉAL

Par Fernand Simard

## AU CONSEIL CENTRAL

### ÉLECTIONS DES COMITÉS

#### Le conseil se dissocie du comité pour la baisse des prix

**Bien qu'en faveur de la baisse des prix, le conseil central se dissocie de cet organisme contrôlé par des communistes.**

De nombreuses décisions ont été prises ainsi que plusieurs résolutions adoptées lors de la dernière assemblée du conseil central des syndicats nationaux, tenue jeudi soir, le 22 avril, sous la présidence de M. Horace Laverdure.

Les délégués ont élu les membres des différents comités du conseil, ils ont adopté les rapports des comités du Tramway et du logement et ils ont résolu de retirer leur appui au comité de la baisse des prix, dont le parti communiste aurait maintenant la direction.

Dans un rapport détaillé et se basant sur des informations sûres, le délégué officiel du conseil central auprès du comité pour la baisse des prix, a déclaré "qu'il avait cru nécessaire de donner sa démission comme représentant du syndicalisme chrétien dans cette organisme" et il a pour sa part conseillé aux délégués de lui retirer leur appui. Une résolution autorisant le secrétaire-correspondant à adresser une lettre à l'Honorable Douglas Abbott pour lui faire part de l'attitude du conseil, a été adoptée. Toutefois l'on a fait remarqué à l'assemblée qu'il ne s'agissait pas du tout de cesser la lutte contre la hausse des prix, mais de se dissocier d'une association maintenant dirigé par les éléments communistes.

Après lecture du mémoire qui sera soumis au tribunal d'arbitrage chargé d'étudier la hausse des billets demandée par la compagnie des tramways, l'assemblée a chargé de nouveau le secrétaire-corres-

pondant de faire parvenir une lettre aux autorités gouvernementales pour les prier d'autoriser la ville de Montréal à municipaliser ce service public. "Considérant que les usagés de service public sont depuis longtemps indignés du traitement inhumain dont ils sont victimes" dit-on dans la résolution; "considérant les profits exorbitants de la compagnie depuis sa fondation, considérant le peu d'amélioration apportée dans son service, considérant en outre que la compagnie n'a pas respecté son contrat, le conseil central des syndicats nationaux de Montréal, au nom de ses 30,000 membres prie l'assemblée législative d'étudier sans retard la municipalisation du service de transport en commun métropolitain et autorisé la Cité de Montréal à y procéder dans le plus bref délai possible". La résolution demande en outre qu'on enlève la surcapitalisation en cas de municipalisation.

Enfin, l'assemblée a élu les différents comités du conseil. Les membres du comité consultatif sont: MM. P.E. Cabana, René Constant, Albert Gibeau, René Rocque, Lucien Lavallée, Fernand Simard et Lucien Croteau.

Le comité d'éducation sociale se compose de MM. E. Payment, R. Constant et Mme Lusignan; celui des lettres de créances, de MM. Z. Laurendeau, A. Charpentier, R. Rocque et celui d'Action religieuse, de MM. R. Gravel, Z. Laurendeau et P.E. Cabana.

## NOUVEAU CONTRAT

### CONTRAT SIGNÉ 15 cts de plus

Le syndicat des employés de l'alimentation annonce la signature d'une nouvelle convention collective de travail entre Saxon Fruit Preserving Co. Ltd, de Lachine, et les ouvriers de cette industrie, membres du syndicat susmentionné.

Les pourparlers conduits dans une atmosphère de bonne entente et de collaboration ouvrière-patronale ont abouti à un éclatant succès. Tous les employés tant féminins que masculins recevront une augmentation substantielle de .15 cents l'heure, bénéficieront de plusieurs jours de fêtes chômées et payées, une semaine de vacances après 1 an de service et deux semaines après 4 ans, du temps supplémentaire après 48 heures de travail et du temps double les dimanches et fêtes et de plusieurs autres améliorations.

Les officiers du syndicat ainsi que M. Fernand Simard, l'agent d'affaires, se sont déclarés satisfaits de l'entente et ont ajouté que tous les employés avaient vivement applaudi ce succès.

Le comité de négociations se composait de l'exécutif dont nous avons déjà mentionné les noms dans un précédent communiqué, de M. J. Mancuso, Mlle Côté et Morin, et de MM. E. Simard et R. Couture, des syndicats nationaux.

## L'Union du vêtement songe au bien-être de tous ses membres

### La Fondation d'une maison de repos

Les sections de la fourrure de l'union nationale du vêtement et de l'association des marchands détaillants sont actuellement en négociations. L'union demande cette année plusieurs améliorations importantes au décret en vigueur, soit des augmentations générales de .30 cents l'heure, temps et demi après 40 heures de travail, deux semaines de vacances après un an, l'atelier syndical et la formation d'un comité de bonne entente.

#### Bien-être social

Mais cette année, l'union entend faire plus que par le passé pour ses nombreux membres. Elle demandera aux 75 employeurs de la partie contractante patronale de verser 1% du total des salaires payés à leurs employés à une caisse de bien-être social, dont les fonds serviront à la fondation d'une maison de repos, de loisirs, d'éducation et de perfectionnement technique. "Cette heureuse initiative syndicale, toute de nature à créer entre ou-

vriers et patrons une harmonieuse coopération, dénote en plus l'attention que porte l'union sur tous les aspects du bien-être social," a déclaré M. Forte, agent d'affaires. "Nous espérons" a-t-il ajouté M. Filion, président, que nous les employeurs de la fourrure comme ceux des autres catégories du vêtement consentiront avec plaisir à cette entente capable d'engendrer d'heureuses relations ouvrières-patronales et de révéler aux mouvements ouvriers que les employeurs sont conscients des responsabilités sociales qui leur incombent."

M. Forte tient aussi à faire remarquer que l'augmentation de salaires demandée, bien qu'apparemment énorme, ne représente en fait que l'équivalent de la hausse du coût de la vie.

Le comité de négociations de l'union se compose de MM. Roland Filion, L. Grimard, J. Bélanger, L. Parenteau, Mme Guillet, MM. A. Forte et H. Charron, organisateur de l'union.

## Le contrat du comité paritaire de l'automobile sera-t-il renouvelé ?

### Négociations en cours

Malgré l'échec des premières séances de négociations avec les différentes associations patronales, l'association canadienne des travailleurs de l'automobile est de plus en plus confiante d'obtenir les avantages qu'elle réclame au nom de ses membres, a déclaré M. S. T. Payne, agent d'affaires.

Après avoir négocié et obtenu des augmentations de salaires à quelques 500 employés de garages, nous seront bientôt en mesure de garantir les mêmes avantages à plusieurs autres employés, car la commission des relations ouvrières vient de nous reconnaître agent négociateur pour les garagistes de Swail Motors, Lanroll Motors, le Garage coopératif et Diamond "T" Trucks.

L'association des travailleurs de l'automobile devant ce progrès toujours constant entend obliger les patrons à respecter les revendications ouvrières et ira jusqu'à la limite pour forcer les associations patronales à accepter les salaires et conditions de travail fixés par l'union. Sinon, le conseil général de l'union a décidé que le décret qui régit les travailleurs de l'industrie de l'automobile ne serait pas renouvelé. "D'ailleurs" a dit M. Payne "les employés n'en souffriraient pas, car maintenant l'union peut les protéger. Seuls les propriétaires de garages s'en plaindraient, car la dénonciation du décret et la dissolution du comité paritaire engendreraient l'anarchie dans l'industrie, provoqueraient la concurrence déloyale et finalement amèneraient les patrons à une meilleure compréhension des problèmes ouvriers. Ils se rendraient compte que leur prospérité est étroitement liée à celle du travail."

"Toutefois" a ajouté M. Payne "il ne faudrait pas croire que tous les patrons sont réfractaires, que tous tiennent à réinstaurer les pénibles conditions d'y il y a 15 ans; au contraire, plusieurs d'entre eux nous apportent une collaboration précieuse et digne des plus grands mérites. Néanmoins, notre attitude hostile ne pourra changer tant que nous rencontreront une opposition systématique patronale".

Les associations patronales qui sont parties contractantes au décret des employés de garages sont: The Montreal Automobile Trade Association, Les Marchands détaillants du Canada, section de l'automobile, The Canadian Automotive Wholesalers et l'Association canadienne des distributeurs d'essence.

## LES CHEFS DU SYNDICAT DES COMMIS-BOUCHERS



Photographie prise à l'occasion d'une réunion spéciale de l'exécutif du syndicat des commis-bouchers de Montréal, qui vient de lancer une vaste campagne d'organisation dans la métropole. "Depuis le début de cette campagne, nous avons recruté au-delà de 200 nouveaux membres, et les adhésions augmentent chaque jour", a déclaré le confrère Simard, organisateur et agent d'affaires de ce syndicat. Nous voyons de gauche à droite, 1ère rangée: les confrères Larivée, secrétaire; R. Fréchette, président et M. Cool, vice-président; deuxième rangée debout, dans le même ordre: les confrères O. Adam, sentinelle; M. Ferland, conseiller; R. Martin, trésorier et F. Simard, organisateur.



## EN ALBERTA

# Où une expérience coopérative déracine à jamais le communisme

De nombreux centres industriels et bureaux de notre province auront profité à s'inspirer de cette histoire vécue. — Nos syndicats doivent se faire les champions du cooprâtisme.

## Une arme contre le communisme

Plusieurs propagandistes du cooprâtisme se plaisent à répéter que ce système économique est notre meilleure arme contre le communisme. Malheureusement il arrive qu'ils ne soient pas pris au sérieux, par ceux-là même qui devraient être les premiers à le croire. Je me souviens d'une petite aventure qui m'est déjà surprise, profondément à ce sujet. J'étais avec un ami chez un monsieur H.M. un des principaux organisateurs des loisirs sains pour les jeunes et de plusieurs autres mouvements d'Action catholique. Tout naturellement la conversation avait bientôt porté sur le cooprâtisme. Je vous ferai grâce des détails de cette "intéressante" entrevue, mais je résumerai les conclusions de mon interlocuteur. Selon ce savant pédagogue, les catholiques qui prônent ce mouvement sont plus ou moins des "racketters", et les prêtres qui s'occupent de le propager sont des mauvais sujets, pour ne pas répéter l'appellation plus verte qui leur avait été donnée. Pas besoin de dire que c'est là le résonnement d'un parfait ignorant. Il existe des centaines de preuves de l'efficacité du cooprâtisme pour freiner l'ambition de messieurs les communistes, je n'en mettrai qu'une en lumière. Elle pourra servir à confondre tous ceux qui seraient portés à nous prendre pour des gangsters.

En janvier 1947, je recevais de Falher, Alberta, une lettre dont voici les principaux points.

## A bas le drapeau rouge

A la Rivière-à-la-Paix la situation n'était pas rose en 1938. Certains européens, imbus de pensées radicales-communistes faisaient des adeptes parmi nos compatriotes même. Certains jours nous vîmes flotter sur notre village le drapeau rouge. Des processions s'organi-

saient comme en Russie. La plupart de nos compatriotes restaient indifférents. Quelques-uns cependant protestaient, mais sans grand succès.

## Un apôtre du cooprâtisme

C'est alors qu'un curé actif, apôtre, fut nommé à Falher. Batailleur, il prit la mesure du communisme, vit sa faiblesse et décida de le combattre par ses propres armes. Les communistes prêchent l'union et la collaboration de tous les fermiers, pourquoi n'en ferions-nous pas autant? Formons-les en coopratives, faisons-en des cooprérateurs. Les marchands vont gémir, leurs amis vont aboyer contre l'Eglise et ses prêtres, mais les autres?... la masse? Après avoir pesé le pour et le contre, les avantages du cooprâtisme paraissent de beaucoup supérieurs. On se trouve un chef, on organise des cercles d'étude, sept durant trois ans. On couvre la campagne, des prêtres même sont sur le chemin, à pied, à cheval, en motocyclette, par des froids de quarante et cinquante sous zéro.

L'organisation fut des meilleures. Les cris pleuvèrent sur nos efforts et une clique baptisa la cooprative "l'oeuvre des curés". Un marchand succomba à la lutte et vendit son magasin qui devint maison privée. Un autre négociant, tenace comme certains européens, achète une ancienne banque et ouvre un magasin juste en face de la "maudite cooprative". Son intention était d'étouffer la coop. en coupant les prix. Une année plus tard, le curé lui-même achetait l'édifice pour en faire... son presbytère. Curieux retour des choses.

de \$34,000 à \$217,000

Le magasin de consommation devenait une force. Les affaires passaient de \$34,000 la première année à \$217,000 en 1946. De plus notre

village possède une caisse populaire, une caisse scolaire, une cooprative d'expédition d'animaux, une coop. de vente de plantes fourragères, un crible coopratif, etc. De plus l'Alberta Wheat Pool a doublé son chiffre d'affaire chez nous. Notre mouvement s'est propagé dans tout le district français. NOS COMMUNISTES SONT DISPARUS, et au-dessus de Falher vous ne verrez plus le drapeau stalinien, mais le drapeau du Sacré-Coeur, qui flotte au vent, chantant l'esprit de foi des nôtres. Les marchands qui ont respecté nos convictions sont encore debouts et font de bonnes affaires, LES AUTRES NE SONT PLUS.

## Cooprâtisme et fraternité Période de repos

Au point de vue strictement religieux, la cooprative fut un bien. Grâce à elle, les magasins furent fermés les dimanches et fêtes d'obligation. Nos gens ont appris à se connaître, à mieux s'aimer. La cooprative constitue une famille où on entre-mêle les intérêts, où on échange les idées, où l'on vient consulter pour toutes sortes de choses. Tout cela se produit et devient un beau mode d'Action catholique parce que l'on détruit l'égoïsme pour y faire naître une charité mutuelle intéressée. C'est un moyen épatant pour réveiller une société qui se meurt d'égoïsme.

Et cette lettre était signée: L.-M. Parent o.m.i., missionnaire colonisateur.

N'est-ce pas là une preuve suffisante de l'efficacité du cooprâtisme? Aujourd'hui nous nous trouvons en face de problèmes économiques assez compliqués; l'ouvrier doit les résoudre. Il lui faut une solution. Cette solution c'est le cooprâtisme qui l'apporte, cette doctrine jeune encore au Canada, mais qui compte déjà plus de deux millions de membres chez nous.

Geo. L'ALLIER.



# SERVICE AUX TRAVAILLEURS ET A L'INDUSTRIE

Depuis le début du siècle, le Ministère fédéral du Travail ne cesse de mettre à la disposition de l'industrie, c'est-à-dire des employeurs et des employés, son SERVICE de CONCILIATION, afin de favoriser et d'accroître l'harmonie entre les deux grands associés industriels.

Les fonctions du Ministère embrassent aussi un vaste champ d'action qui se rapporte directement au bien-être des travailleurs: la FORMATION en READAPTION... des EX-MILITARISTES et l'APPRENTISSAGE... la vente des RENTES VIAGERES du GOUVERNEMENT FEDERAL... la STATISTIQUE OUVRIERE et la DOCUMENTATION OUVRIERE... LA GAZETTE DU TRAVAIL... les RAPPORTS sur la LEGISLATION OUVRIERE et L'ORGANISATION OUVRIERE... la liaison avec L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL.

Le SERVICE NATIONAL DE PLACEMENT, qui est dirigé par la Commission d'Assurance-chômage, sous l'autorité du ministre du Travail, met un service spécialisé de placement à la disposition de toute personne en quête d'un emploi ou de toute industrie à la recherche de travailleurs.

Les fonctions des agences gouvernementales connexes sont de toute première importance pour les travailleurs:

La COMMISSION D'ASSURANCE-CHÔMAGE administre l'assurance-chômage.

Les REGLEMENTS DES RELATIONS OUVRIERES EN TEMPS DE GUERRE, comportant le droit de s'organiser et de négocier collectivement, sont appliqués par le CONSEIL NATIONAL DES RELATIONS OUVRIERES EN TEMPS DE GUERRE.

Par l'entremise du SERVICE DES RELATIONS INDUSTRIELLES, on favorise la collaboration ouvrière-patronale.

## MINISTÈRE DU TRAVAIL

HUMPREY MITCHEL  
Ministre du Travail

A. McNAMARA  
Sous-ministre du Travail

## Chez Grover's, à Montréal

# LE PRÊT D'HONNEUR AUX ETUDIANTS

Nos syndicats ont-ils faits leur part pour venir en aide aux étudiants pauvres?

## Fondation

La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal a fondé le Prêt d'Honneur en 1944, en conformité avec l'un des buts de sa Charte qui consiste à répandre l'instruction.

## But

Le Prêt d'Honneur est une oeuvre de bienfaisance et d'éducation dont l'objet est de venir en aide aux étudiants peu fortunés et de talent reconnu, pour leur permettre d'entreprendre ou de poursuivre des études spécialisées.

## Mode de Perception des Fonds

Le Prêt d'Honneur alimente son fonds spécial en prélevant des souscriptions publiques, en obtenant des dons individuels, des dons des sections de la Société, en organisant certaines manifestations lucratives ou en prenant tout autre moyen jugé utile.

Pour tout don de un dollar et plus, les souscripteurs reçoivent un reçu officiel pour fins de déduction de l'impôt.

## Administration

Le Prêt d'Honneur constitue une corporation distincte de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, mais en vertu de son incorporation, c'est le Conseil général de la Société qui forme son Conseil d'administration.

## Mode de distribution des prêts

Le Conseil d'administration s'adjoit, pour la distribution des prêts, un Comité consultatif de neuf membres. Trois de ces membres représentent la Société Saint-Jean-Baptiste, et les autres sont choisis à titre de représentants de la Commission scolaire, de l'Université de Montréal, et des principales écoles d'enseignement spécialisé. Ce Comi-

té, après enquête dans chaque cas, choisit les bénéficiaires, et fixe le montant des prêts. Ses décisions sont ensuite soumises au Conseil général de la Société pour ratification.

## Bénéficiaires

Peuvent bénéficier du Prêt d'Honneur les étudiants qui, ayant terminé leurs études primaires ou secondaires, désirent se spécialiser dans les grandes écoles d'enseignement, ou dans toute faculté universitaire autre que celles qui préparent directement à l'exercice des professions dites libérales. Pour ces dernières, le Prêt d'Honneur n'octroie des prêts que s'il s'agit de spécialisation.

Les règlements actuels du Prêt d'Honneur limitent ses prêts aux étudiants de Montréal qui étudient à Montréal ou à l'étranger, et aux étudiants de l'extérieur qui viennent étudier à Montréal.

## Mode d'emprunt

Tout étudiant qui désire bénéfi-

cier des avantages du Prêt d'Honneur doit:

- se présenter au bureau entre le 1er mai et le 1er juillet,
- remplir une formule officielle de demande,
- fournir les références intellectuelles et morales requises par le bureau,
- et si la demande est agréée, signer une reconnaissance de dette.

Les chèques, faits conjointement à l'ordre de l'étudiant et à l'ordre de l'école, sont envoyés au Trésorier de cette dernière qui en fait remise au bénéficiaire.

## Mode de remboursement

Tous les billets sont faits remboursables au 1er juillet de l'année suivante. L'étudiant qui a bénéficié d'un prêt doit donc se présenter au bureau avant le 1er juillet, ou pour honorer sa signature ou pour renouveler ses engagements s'il y a lieu. Le bureau s'entend avec le bénéficiaire pour lui fixer un mode de remboursement compatible avec ses autres obligations. En principe, l'étudiant s'engage à commencer à rembourser par versements, et sans intérêt, du jour où il gagne sa vie.

Les séances d'arbitrage, présidées par le Juge Guérin, se continuent entre l'union nationale du vêtement (C.T.C.C.) et la compagnie Grover's Mills, de Montréal, sans avoir encore donné de résultats satisfaisants, nous annonce M. A. Forte, agent d'affaires de l'union.

Les demandes des ouvriers et ouvrières de cette industrie sont les suivantes: augmentation générale de salaires de .15 cents de l'heure, trois semaines de vacances, l'atelier fermé, protection de la séniorité, l'établissement d'une échelle de salaires gradués et une rétroactivité au 18 décembre 1947.

MM. Jean Delage, économiste et Raymond Caron, avocat, sont respectivement arbitres de l'union et de la compagnie. M. Jean Marchand, aviseur technique de la C.T.C.C., agit comme procureur syndical.



# Le confrère Hermegnies forme un puissant syndicat au Cap-de-la-Madeleine

## Elections des officiers

400 employés du textile répondent à l'appel-Contrat en préparation. — Déclaration de l'organisateur.

Le Syndicat National Catholique du Textile du Cap-de-la-Madeleine a été fondé samedi dernier lors d'une assemblée des employés de la Mason Spinning Ltd. et de la Laurentian Silk Mills Ltd. qui emploient quelques 400 personnes.

L'assemblée était dirigée par M. René Hermegnies, organisateur de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada. Au cours de son allocution, M. Hermegnies a déclaré: "Les salaires payés aux Trois-Rivières et au Cap-de-la-Madeleine sont les plus bas de toute l'industrie du Textile de la Province.

"D'après les statistiques du gouvernement fédéral, au 1er février 1948, basées sur les listes de paye fournies par les employeurs à Ottawa, les salaires moyens dans l'industrie textile pour les trois principales villes de la province étaient les suivants:

Montréal: \$31.49 dollars par semaine.

Sherbrooke: \$31.41 par semaine.

Trois-Rivières: \$23.45 par semaine.

Par conséquent la moyenne des salaires de l'industrie du Textile aux Trois-Rivières est inférieure de huit pour cent (8.04%) à celle payée à Montréal et de sept pour cent (7.96%) de moins qu'à Sherbrooke. Trois-Rivières est donc la ville où les salaires payés dans le

textile sont les plus bas de toute la province. Les ouvriers du Textile de Trois-Rivières ne peuvent vivre convenablement avec une moyenne de \$23.45 dollars par semaine et c'est pourquoi les Syndicats Catholiques sont décidés à faire hausser les salaires des ouvriers et ouvrières de cette industrie.

"De plus nous désirons aviser le public et les employeurs en particulier que les travailleurs ne toléreront aucune violation à leurs droits d'association. Qu'on ne prétende pas, pour molester des ouvriers, qu'ils s'occupent d'activités syndicales, créditistes ou autres; le mouvement syndical sera là pour défendre les droits des travailleurs et pour faire respecter la liberté de chacun de s'occuper de mouvements sociaux sains selon leurs convictions.

### Leo Papillon, Président.

Le nouveau Syndicat a adopté toutes les résolutions requises par la Loi. Il demandera donc son incorporation et placera sa demande à la Commission de Relations Ouvrières pour l'obtention d'un certificat de reconnaissance comme agent négociateur. M. Léo Papillon a été nommé 1er président du Syndicat. Les autres officiers élus sont: Mlle Rosée Deshaies, vice-présidente; M. Maurice L'Heureux, secré-

taire; Mlle Thérèse Bordeleau trésorière; MM. Léo-Paul Bronsard, directeur; André Tremblay, directeur; Jeannot Dumont, directeur.

### Contrat à négocier

Le Syndicat a pris connaissance du contrat et des taux de salaires négociés et conclus à l'Associated Textile de Louiseville et il entend négocier son premier contrat sur les mêmes bases.

### L'intimidation dénoncée

Monsieur Harmegnies dans son allocution dénonça les employeurs "qui pratiquent l'épouvante et l'intimidation sur une haute échelle pour empêcher les ouvriers d'exercer leurs droits naturels d'association." Il ajoutait: "Au sujet de la nouvelle parue dans le Nouvelliste de samedi à l'effet que deux enquêteurs viennent essayer d'établir que des employés forcent d'autres employés à entrer dans les Syndicats, il est ridicule, dit-il, de prétendre que des ouvriers puissent faire des menaces efficaces contre d'autres ouvriers pour les amener au Syndicat. Qu'est-ce qu'un travailleur a de plus en mains qu'un autre travailleur lorsqu'il sollicite en faveur de l'intérêt commun? Les ouvriers sont égaux entre eux, mais par exemple, lorsque des patrons veulent intimider leurs employés, ils ont des chances que leurs menaces soient efficaces, parce qu'ils sont puissants avec leurs capitaux et leur menace de congédiement et suspension.

"La demande d'enquête faite par la Wabasso telle que publiée samedi dernier constitue un autre exemple de l'intimidation pratiquée par cette compagnie contre ses employés.

"Nous verrons bien devant les tribunaux et très bientôt qui, du Syndicat ou de la compagnie Wabasso pratique l'intimidation, le régime de la crainte et de l'inquiétude.

## Augmentations de salaires à Plessisville

Le Syndicat catholique des Travailleurs du Cuir et de la Chaussure de Plessisville (C.T.C.C.) a renouvelé dernièrement son contrat collectif de travail avec la maison Eudore Fournier & Fils, manufacturier de cuir et de chaussures important de la région des Bois Francs.

Parmi les principaux amendements apportés à cette convention, on remarque l'insertion d'une clause d'atelier syndical imparfait qui remplace le maintien d'affiliation, la retenue syndicale irrévocable pour les membres du syndicat et l'application de la formule Rand pour les non-membres, un boni de \$10.00 à la naissance de chaque enfant d'un ouvrier père de famille, des augmentations de salaires substantielles rétroactives au 1er février 1948, une deuxième semaine de vacances payées après cinq années de service.

Les officiers du syndicat accompagnés de M. Laurent-L. Hardy, leur conseiller technique, ont participé aux négociations de ces amendements.

### Province de Québec

## MINISTÈRE DU TRAVAIL

Autrefois, les réclamations de salaires concernant les bûcherons se prescrivait par six mois. Par un amendement du gouvernement de l'Union Nationale, la Commission du Salaire minimum, sur simple lettre, arrête la prescription et garantit par le fait même le placement intégral du salaire à des dizaines de milliers de travailleurs en forêt.

Un autre amendement concerne le surtemps. Quand il n'y avait pas de convention de travail établissant le taux horaire pour travail additionnel, rien n'obligeait un patron à payer le surtemps à ses employés pour l'ouvrage exécuté après les heures ordinaires, si ceux-ci recevaient une fois et demie le salaire prescrit par une ordonnance. Depuis cet amendement, les ouvriers reçoivent pour le temps additionnel une fois et demie le salaire payé et non pas une fois et demie le salaire fixé par une ordonnance.

Depuis l'an dernier, la Commission du Salaire minimum, par une ordonnance spéciale, garantit sept jours de congé payé à tous les salariés assujettis aux ordonnances. Comme il y a environ 900,000 personnes dans la province qui sont visées par les ordonnances et que la majorité d'entre elles n'avait pas de vacances payées, on peut estimer au minimum que 500,000 salariés nouveaux, hommes ou femmes, bénéficient de ces congés. La loi de la convention collective à aussi été amendée pour permettre au lieutenant-gouverneur en conseil d'inclure dans toutes les conventions collectives une clause pour les congés payés.

Sur les instructions du ministre du Travail, la Commission du Salaire minimum a abrogé les ordonnances 13, 15, 16, 17, 30, 36 parce que l'ordonnance no 4 a été amendée de façon à hausser les minima de cinquante pour cent et que maintenant tous les ouvriers visés par les ordonnances ci-haut mentionnées sont assujettis à l'ordonnance no 4.

En septembre 1944, il y avait 250,000 personnes assujetties à des ententes collectives dans la province. En février 1947, soit après deux ans et demi d'administration sous l'Union Nationale, on compte 325,000 personnes visées par des ententes collectives, soit trente pour cent de plus.

Les augmentations de salaires pour la province se totalisent pour 1944 à \$10,302,539.76; pour 1945 à \$13,702,219.08; pour 1946 à \$56,570,304.24. On voit que pour les années 1945 et 1946, les augmentations forment un total de \$70,272,523.32 ce qui forme un montant supérieur à toutes les augmentations accordées durant les cinq années précédentes. Pour les années 1941-42-43, les augmentations se totalisent à \$54,236,175.00 contre \$56,570,304.24 pour 1946 seulement.

ANTONIO BARRETTE,  
ministre du Travail.

GERARD TREMBLAY,  
sous-ministre.

## MINISTÈRE DU BIEN-ÊTRE SOCIAL ET DE LA JEUNESSE

HONORABLE PAUL SAUVE  
ministre.

GUSTAVE POISSON,  
sous-ministre.

## L'AVENIR APPARTIENT A CEUX QUI LE PRÉPARENT

par l'acquisition de connaissances générales et de la maîtrise d'un métier, la jeunesse se prépare un avenir brillant dans les carrières industrielles, en suivant les cours du jour et du soir des

## ÉCOLES D'ARTS et MÉTIERS

au nombre de sept à Montréal

et de 30 dans le reste de la province

30 métiers masculins et féminins enseignés dans des classes et des ateliers pourvus d'un outillage et d'instruments modernes. — Le programme d'études joint la théorie à la pratique afin de donner aux élèves LA SCIENCE ET LA DEXTERTE qui en feront des compétences.

Pour renseignements, s'adresser à la direction générale,  
1265, rue ST-DENIS, Montréal; téléphone: HARBour 6181

## GUIDE SYNDICAL

### CONSEIL GENERAL DES SYNDICATS CATHOLIQUES DE QUEBEC

Lauréat Morency, président  
20, rue Bayard, Québec  
Tél. 2-5808

Alphonse Proulx, sec.  
197, des Commissaires,  
Québec. Tél.: 3-0597

Hommages du

### CONSEIL CENTRAL DES SYNDICATS CATHOLIQUES NATIONAUX DU DIOCESE D'OTTAWA

François-X. Bilodeau, prés.

Red. Joly, sec.

29, rue Gordon

Tél. 587

### Conseil Central des Syndicats Catholiques et Nationaux de Sherbrooke

Lorenzo LEFEBVRE, prés.

Léopold LALIBERTE, sec.

### Conseil Central des Syndicats Catholiques Nationaux de Montréal

1231, Demontigny est.  
HORACE LAVERDURE, prés.

FA. 3694

Montréal.

J. ERNEST PAYMENT, sec.

### Fédération Nationale Catholique des Métiers du Bâtiment

Osius FILION, prés.

J.-B. DELISE, sec.

### L'Union Catholique des Manoeuvres de Québec, Inc.

Albert RAYMOND, prés.

19, rue Caron



Travailleurs en chaussures de Montréal

# GRANDE ASSEMBLÉE, LUNDI, LE 31 MAI

## Le C.I.O. signe des contrats sans augmentations de salaires

Au début des négociations l'automne dernier, la section de Nouvelle-Angleterre, des United Shoe Workers of America, C.I.O. (représentant environ 12,000 membres), demandait tapageusement une augmentation de .15 cents l'heure. La semaine dernière, elle signait rapidement un contrat avec 90 manufactures du Massachusetts sans aucune augmentation de salaire, devenant ainsi la première grande union à ne pas obtenir d'augmentation cette année.

Cette volte-face des United Shoe Workers a été provoquée par une sérieuse diminution de la production dans l'industrie. Une douzaine des plus petites manufactures du Massachusetts ont fermé leurs portes ou se sont installées ailleurs depuis quelques mois. La production par cédules partielles se répandit; plusieurs manufacturiers parlèrent de quitter la Nouvelle-Angleterre à

cause de ses coûts élevés. Mais les affaires n'étaient pas meilleures ailleurs.

Dans toute l'industrie, les ventes de janvier et février furent estimées à 20% plus basses qu'à la même période de 1947, lesquelles étaient considérablement plus basses que celles de 1946. "La situation est bilieuse", dit le chef d'une manufacture du Centre-Ouest. La résistance des consommateurs aux prix élevés était la cause principale de cet état bilieux. Toutefois la plupart des manufacturiers n'ont rien fait pour remédier à cette situation par des abaissements de prix bien que les prix du cuir aient été de 15% à 25% plus bas que le sommet de l'automne dernier. Au contraire, ils réduisirent la production dans l'espoir que de nouveau la rareté rendrait les prix plus alléchants. Quelques uns parmi eux parlèrent de réduction de prix — mais très vaguement. (suite à la page 16)

## Il dirige la vaste campagne d'organisation

(suite de la page 16)

réussissait à vous assurer une stabilité relative grâce à la signature d'une convention collective. Le syndicat fut aussi le premier à vous obtenir, par son action énergique, le boni de vie chère auquel vous aviez droit durant la guerre. Enfin, vos officiers se rendant compte de l'incapacité du décret en certains domaines, lançaient l'idée des contrats particuliers, il y a quelques mois. Depuis nombre d'ouvriers et ouvrières en bénéficient.

L'heure de l'action a sonné! Maintenant, il faut que les 7,000 cordonniers de la métropole s'organisent en effectifs puissants. Vous avez senti amèrement les tristes résultats de la désunion et vous ne voulez plus des "fomenteurs de troubles" qui ne rapportent rien.

Tous ensemble, nous allons renverser les obstacles et nous obtiendrons la sécurité et le bien-être que vous désirez.

## Des contrats particuliers

(suite de la page 15)

Ainsi, le premier moyen à prendre pour être capable de signer d'autres conventions particulières de travail en chaque manufacture est de REBATIR L'UNITE dans une union vraiment canadienne. Vous saurez alors où vous allez.

Cette unité rétablie, le syndicat pourra ensuite signer des contrats particuliers et vous permettre de jouir comme les travailleurs des autres industries de conditions plus humaines. Lorsque nous aurons résolu ce problème, il nous sera alors possible de nous attaquer de front au tragique et barbare système d'efficacité qui existe dans l'industrie. Mais chaque chose en son temps et chaque chose à la fois.

## L'unité des travailleurs...

(suite de la page 16)

temps là est fini. Dorénavant le syndicat sera votre affaire, votre organisme, votre défenseur. Vous n'avez pour votre part qu'à participer à ses activités et suivre les directives de ses chefs.

Je souhaite en terminant que nous puissions bientôt grâce à votre collaboration constante vous apporter plus de bien-être et de sécurité sociale. Demain sera beau, si vous voulez aujourd'hui nous aider à le préparer.

A tous mes compagnons et compagnes de travail, mes meilleurs voeux de bonheur.

LIONEL LEMIEUX, président,

PRESIDENT



Le confrère Victor Pelletier, président des locaux conjoints, l'un des organisateurs des fêtes du 30e anniversaire, qui participe également à la campagne d'organisation.

## Elections des officiers Soyez tous présents Message de l'organisateur

Elections des officiers des locaux conjoints.— Rôle primordial des officiers dans le syndicat.— Que tous les membres se fassent un devoir d'être présents.— Avec les meilleurs officiers vous aurez les meilleurs résultats.

Lundi, le 31 mai prochain, aura lieu une grande assemblée générale de tous les membres du syndicat des travailleurs en chaussures de Montréal, à 1231 est, rue de Montigny, salle des syndicats nationaux. L'assemblée devra choisir les représentants des locaux conjoints pour la prochaine année.

Le président du syndicat, l'agent d'affaires ainsi que l'organisateur général pour la région de Montréal prie tous les membres d'être présents. L'avenir d'un syndicat, le succès des négociations et la marche de l'organisation sont étroitement liés à la valeur, au dévouement et à la compétence des officiers. Ces derniers sont le cœur et le cerveau du mouvement. Sur eux repose en grande partie le sort matériel des ouvriers qu'ils représentent. Avec des officiers braillards, critiqueux et passif, vous aurez un syndicat inactif, sans intérêt et inutile. Avec

des officiers militants, énergiques, démocrates, constructifs et "sympathiques", vous aurez un syndicat débordant d'activités, progressif et agressif.

Mais l'on a souvent ce que l'on mérite: En effet, si les membres n'assistent pas aux assemblées, s'ils laissent une petite minorité choisir des officiers par amitié ou par intérêt, s'ils laissent une petite gang faire la pluie et le beau temps, sans faire prévaloir leur droit, et bien, vous perdez bien vite le contrôle de votre mouvement en même temps que les avantages matériels que vous aviez gagnés. Ouvriers et ouvrières de l'industrie de la chaussure, n'oubliez pas que le syndicat vous appartient, qu'il dépend de vous de conduire ses destinées. Elisez donc des chefs en qui vous aurez confiance et autour desquels vous aimerez faire un bloc solide dans les moments difficiles. N'oubliez pas, lundi, le 31 mai, vous devez tous venir à l'assemblée.

## CINQUANTE ANS DE PROGRÈS



La Shawinigan a cinquante ans cette année; elle est au service du peuple et des industries de la province de Québec depuis un demi-siècle.

En cette année de son cinquantenaire, la Shawinigan considère les années qu'elle a passées au service du public, et elle se dit qu'elle a fait du bon travail.

Aucune région semblable, sur ce continent, n'a bénéficié de services électriques plus efficaces, plus économiques ou plus sûrs que ceux que The Shawinigan Water and Power Company a fournis au peuple et aux industries de cette province.

La Shawinigan a le vif espoir que les années à venir seront témoins du même progrès qui a marqué les cinquante dernières années.



SHAWINIGAN CHEMICALS LIMITED QUEBEC POWER COMPANY

compagnies filiales et associées



**A l'action pour...**

AUX OUVRIERS  
EN CHAUSSURES

**DES CONTRATS PARTICULIERS  
DANS TOUTES LES MANUFACTURES  
D'ICI SEPT OU HUIT MOIS**

NOUS OBTIENDRONS AINSI DE MEILLEURS SALAIRES ET CONDITIONS DE TRAVAIL.— LE PREMIER MOYEN DE RESUSSIR EST DE REFAIRE L'UNITÉ AU SEIN DU SYNDICAT, LE SEUL MOUVEMENT OUVRIER CAPABLE DE PARLER AU NOM DE TOUS LES TRAVAILLEURS EN CHAUSSURES DE LA PROVINCE.— A BAS L'IMPERIALISME SYNDICAL ETRANGER" QUE VOUS NE POUVEZ PAS DIRIGER ET DONT LES CHEFS PRENNENT DES DECISIONS SANS VOUS CONSULTER.



M. Paul Dugas  
Agent d'affaires

Le syndicat a été le premier à revendiquer le droit de signer des contrats particuliers avec chaque employeur; il a été aussi le premier à en conclure avec succès.

En six mois, il a signé 7 contrats particuliers, comportant des augmentations de salaires de 10% sur les salaires payés, 5 jours de fêtes chômées et payées, un boni de \$10.00 à la naissance d'un nouveau né dont le père travaille dans l'industrie et \$10.00 à l'occasion du mariage d'un ouvrier ou ouvrière couvert par le contrat.

Les employés qui bénéficient de ces avantages sont ceux de Narwill Shoe, Solpa Shoe, Wilmont Shoe, Gagnon-Lachapelle, Grant Slipper, Talisman Footwear et Federal Shoe. Nous organisons actuellement d'autres manufactures et bientôt nous serons en mesure de négocier plusieurs contrats particuliers du même genre.

**POURQUOI LES CONTRATS PARTICULIERS**

Le décret du comité paritaire ne couvre pas toutes les conditions de travail des cordonniers; les salaires seuls pour ainsi dire sont protégés... et encore. Il faut donc de toute nécessité une autre intervention syndicale pour protéger vos droits de travailleurs.

Les heures de travail doivent être règlementées, les fêtes payées, les vacances plus longues, en certaines industries et pour certaines opérations, les salaires plus élevés, de nombreuses améliorations dans les conditions de travail sont nécessaires, la formation de comités de griefs pour régler les différends et mettre certains contre-maitres ou patrons à leur place n'est pas moins urgente.

Les contrats particuliers accorderont tous ces avantages. Ils assurent aux ouvriers et ouvrières une plus grande liberté; ils les délivrent de l'arbitraire. Le rôle des contrats particuliers est primordial. Le décret du comité paritaire, comme le passé nous l'a prouvé, ne suffit plus et il faut une arme nouvelle et plus efficace entre les mains des travailleurs en chaussures. Mais pour rendre possible la signature de ces contrats quels sont les moyens à prendre?

**COMMENT REUSSIR**

Il faut d'abord la majorité dans l'usine. Ensuite, il ne faut pas affaiblir la force des travailleurs et renforcer celle des patrons en se chicanant entre nous. En un mot, l'unité est nécessaire dans nos rangs.

Vous avez vu le désastre provoqué par une union rivale qui vous avait promis les plus merveilleux châteaux d'Espagne; elle n'a pas même été capable de signer des contrats particuliers supérieurs au nôtre; elle n'est même pas capable de négocier de meilleures conditions sur une base provinciale, loin de là, elle demande au syndicat de le faire pour elle. Elle n'a donc réussi qu'une chose certaine: VOUS DIVISER ET VOUS AFFAIBLIR DEVANT LES PATRONS.

Cette union basée sur des principes contraires à vos croyances, à votre langue, à votre province, ne pouvait qu'arriver à ce fiasco. Ces chefs réels que vous n'avez jamais vus, demeurent à New-York ou à Toronto. Ils ne vous ont pas demandé votre avis et ils croyaient que les promesses suffiraient pour vous entraîner à leur suite. Heureusement, les cordonniers de Montréal n'ont pas tardé à s'apercevoir du "petit jeu". Aujourd'hui, ils n'en veulent plus de cet "Impérialisme syndical étranger. Les ouvriers et ouvrières de l'industrie de la chaussure de Montréal veulent être maître chez-eux. Ils veulent conduire leurs propres affaires et connaître les chefs qui les dirigent.

(suite à la page 14)



Mme B. Lusignan, Prés.  
Section Féminine

## Le rôle des employés féminins dans l'industrie de la chaussure

Compagnes ouvrières de l'industrie de la chaussure, ne disons plus que le syndicalisme nous est inutile! Cette attitude est fausse et dangereuse pour nos propres intérêts.

Encourageons de préférence  
ceux qui affichent cette carte.



parce qu'ils  
font leur part.



**DOULEURS**

Maux de Tête, de Dents, Névralgies, Rhumes, la Grippe, Douleurs Rhumatismales, Refroidissements soulagés promptement avec les Captabs ANTALGINE.

81 En vente partout 25c et 75c

**ANTALGINE**

Toute organisation désireuse d'améliorer les salaires et conditions de travail dans une industrie comme la nôtre doit compter sur le support constant des employés féminins. La main-d'oeuvre féminine étant presque aussi nombreuse que la main-d'oeuvre masculine, il va s'en dire, qu'un syndicat sera "viable", son travail efficace, si les femmes y adhèrent en nombre suffisant. Plusieurs d'entre nous refusent de devenir un membre actif du syndicat. Nous prétextons que notre travail est temporaire, que tôt ou tard, nous le quitterons pour fonder un foyer. Certes, cet idéal est bien naturel, mais n'y a-t-il pas un peu d'égoïsme dans cette attitude. En effet, nous oublions notre solidarité avec toutes les travailleuses qui nous ont précédées et celles qui nous remplaceront.

Les employés de l'industrie de la chaussure ont besoin plus que toutes autres d'améliorations et d'augmentations de salaires. Nous avons fait beaucoup depuis la fondation du syndicat, mais il reste encore beaucoup à accomplir. Nous pourrions élever notre standard de vie, nous pourrions rendre notre travail moins épuisant, si nous nous unissons toutes. Les travailleuses actuelles de l'industrie en retireront des avantages immédiats, celles qui nous suivront seront en meilleure position pour continuer le travail que nous aurons commencé.

Compagnes ouvrières de l'industrie de la chaussure, ne disons plus que le syndicalisme nous est inutile! Cette attitude est fausse et dangereuse pour nos propres intérêts. Que ce 30e anniversaire nous convainque de la nécessité d'un syndicat puissant et d'une action concertée de toutes les employées de l'industrie de la chaussure.

Cette année encore, le syndicat nous obtiendra des augmentations de salaires, il nous faut lui apporter notre collaboration et notre appui. Nous sommes toutes solidaires les unes des autres et notre avenir ainsi que celui de nos enfants dépendra du sens social que nous manifesterons.

Compagnes travailleuses notre rôle syndical est d'une primordiale importance, ne l'oublions pas.



30e ANNIVERSAIRE DU SYNDICAT

# Travailleurs en chaussures, à l'Action!



P. Girard  
Organisateur

**A l'action pour un syndicat puissant**  
**A l'action pour des fêtes payées**  
**A l'action pour des vacances**  
**A l'action pour des salaires**



M. Lionel Lemieux  
Président

**LE SYNDICAT PREMIER PARTOUT; PREMIER DANS LES NEGOCIATIONS COLLECTIVES ET PARTICULIERES, PREMIER DANS LA LUTTE DU PASSE ET PREMIER DANS CELLE DE L'AVENIR.**

## IL DIRIGE LA VASTE CAMPAGNE D'ORGANISATION

Le confrère Philippe Girard a été nommé dernièrement organisateur de la Fédération du cuir et de la chaussure pour la région de Montréal. Ancien président du conseil central et organisateur des syndicats nationaux depuis 20 ans, le confrère Girard fut l'un des principaux responsables de votre victoire lors des grèves pour le boni de vie chère, il y a quelques années.

Il ne s'agit donc pas de vous le présenter. Ce chef ouvrier, dont les luttes restent mémorables dans les annales syndicales de notre province ne se présente plus à la classe ouvrière! Depuis longtemps, elle est habituée de le considérer ce chef énergique, dynamique et combatif des prolétaires, canadiens-français, comme un des leurs, comme un ami et un frère. Votre cause est sa cause, et son succès votre succès.

Dans le message qu'il vous adressait à l'occasion du 30e anniversaire de la fondation du syndicat, il traçait brièvement le programme qu'il entend réaliser. Nous pouvons le résumer ainsi: "Ce n'est que par la force des convictions que nous parviendrons à faire un syndicat fort, véritablement capable d'atteindre le but qu'il se propose, rendre justice à la classe ouvrière.

Et plus loin: "D'autre part, des patrons qui cherchent encore à faire une concurrence déloyale sur le salaire et les conditions de travail des salariés et qui sont un cauchemar pour les ouvriers. Si nous obtenons l'appui nécessaire, le syndicat fera tout en son pouvoir pour ramener ces gens à la raison et leur faire comprendre que la coopération avec les employés est non seulement souhaitable mais nécessaire."

Après avoir dit quelques mots de la convention collective avec extension juridique, après avoir démontré qu'elle ne peut tout régler et doit nécessairement être complétée par des contrats particuliers, le confrère Girard continue: "Besogne de grande envergure que d'accomplir toutes les choses que nous nous proposons! Besogne gigantesque! qui ne pourra s'accomplir qu'avec la collaboration des travailleurs en chaussure, des officiers et des membres de notre syndicat, de notre fédération, de nos corps supérieurs, de l'autorité établie et de l'industrie toute entière.

"Cette collaboration nécessaire et urgente, je profite de votre 30e anniversaire pour la demander à tous, et j'anticipe que tous nous l'accorderons".

Les ouvriers et ouvrières de l'industrie de la chaussure ont vécu leurs dernières années de misères. A l'action maintenant, derrière ce chef ouvrier inlassablement sur la brèche, derrière vos officiers et officières, vos compagnons et compagnes de travail, qui ont à coeur de vous aider.

Le temps est venu de rendre possible la réalisation des buts pour lesquels vous lutez depuis si longtemps. Le syndicat a été le premier à voir le danger qui menaçait vos salaires et conditions de travail au début de la dernière crise économique; aussitôt, pour éviter le pire, il

(suite à la page 14)

## LE C.I.O...

### Skidding Shoes

When it started bargaining last fall on a new contract, the New England unit (around 12,000 members) of the C.I.O.'s United Shoe Workers of America loudly demanded a raise of 15¢ an hour. Last week it quietly signed a contract with 90 Massachusetts factories without a boost in pay, thus became the first big union to forgo a raise this year. 22-3-48.

United Shoe Workers' about-face was caused by the serious slump in the industry. A dozen smaller Massachusetts plants had closed or moved out of the area in the last few months. Part-time production schedules were spreading; many operators talked of leaving the New England "high-cost area."

But things were not much better elsewhere. Throughout the industry, January and February sales were an estimated 20% lower than in the same period of 1947, which were considerably lower than in 1946. Said the head of one big Midwestern factory: "The situation is bilious."

Consumer resistance to high prices was the chief cause of the biliousness. Yet most manufacturers did nothing to cure it by cutting prices even though hide prices are down 15 to 25% from last fall's peak. Instead, they cut production in hopes that shortages again would make prices more palatable. A few shoe men talked of price cuts—but only vaguely.

## L'unité des travailleurs en chaussures, nécessaire

J'ai assumé la présidence de votre syndicat au moment où semble se dessiner des horizons nouveaux. Les travailleurs en chaussures de la métropole en ont assez de la désunion, des luttes intestines et des promesses sans lendemain; ils ont décidé de dire leur mot. Et mon rôle consistera justement à leur permettre de prendre leurs responsabilités et diriger leurs intérêts dans le sens qui leur plaira. Chacun d'entre vous a le droit en même temps que le devoir d'exprimer son opinion; chacun d'entre vous doit renseigner les officiers du syndicat sur les avantages qu'il désire obtenir. La tâche de l'exécutif et du conseil général du syndicat sera de promouvoir démocratiquement les intérêts des travailleurs de l'industrie de la chaussure.

Mais pour que je réussisse à bien accomplir ma tâche, il faut l'appui et la collaboration de tous les ouvriers et ouvrières de la chaussure. Vous devez prendre la résolution d'assister aux assemblées, d'y parler, d'y exprimer vos opinions. Je vous promets des améliorations considérables dans vos conditions de travail, si seulement, je sens que l'unité est dans vos rangs et qu'une puissante solidarité vous anime.

Compagnons travailleurs de la chaussure, notre campagne d'organisation bat actuellement son plein. Notre but est de grouper les cordonniers en de puissants effectifs, afin de pouvoir signer d'autres conventions particulières de travail et compléter ainsi la protection que vous apporte le contrat du comité paritaire. Le syndicat a été le premier à vous obtenir un comité paritaire; le syndicat a été premier à signer des contrats particuliers avec vos employeurs et le syndicat entend être aussi le premier dans les luttes de demain. Depuis 30 ans, je suis les activités du syndicat et je peux dire que ses officiers ont toujours bien rempli leur devoir. Si à certains moments, le mécontentement a existé parmi nous, cela dépend de notre manque de solidarité. Ce

(suite à la page 14)

## A l'occasion du 30e Anniversaire

Tous les ouvriers et ouvrières de  
la chaussure sont invités à la

**Soirée dansante, vendredi le 14 mai**

**Salle Roseland**

375, rue Ontario Ouest

Venez danser au son de la musique enchanteresse d'un orchestre de 13 musiciens dirigé par Bix Belair.

Vous pouvez vous procurer des billets à: 1231 est, rue Demontigny, Tél. FA.: 3694 Local 6 ou téléphonez à la salle Roseland, 375 rue Ontario Ouest, ainsi que dans les manufactures.